



ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : ANAXIS ASSET MANAGEMENT SAS Siège social

: 9, rue Scribe 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements	3
Politique d'investissement	15

Comptes annuels

Bilan actif	40
Bilan passif	41
Hors-bilan	42
Compte de résultat	43

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables	44
Evolution de l'actif net	47
Complément d'information 1	48
Complément d'information 2	49
Ventilation par nature des créances et dettes	51
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	52
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	53
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	54
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	55
Affectation des résultats	56
Résultat et autres éléments	70
Inventaire	77

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

ORIENTATION

IDENTIFICATION OBJECTIF DE

GESTION

L'OPCVM a pour objectif de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure de 4% à celle des obligations d'Etat allemandes d'échéance 3 ans, en investissant principalement sur le marché des obligations d'émetteurs privés selon une approche active et discrétionnaire.

Plus précisément, les objectifs des différentes catégories de parts sont comme suit, après déduction des frais de gestion prévus :

Pour un investissement en euro :

- Parts E1 : 3,45% au-delà de la performance de l'obligation fédérale allemande d'échéance 04/01/2024 (isin : DE00011142578).
- Parts E2 : 3,45% au-delà de la performance de l'obligation fédérale allemande d'échéance 04/01/2024 (isin : DE00011142578).
- Parts I1 : 4% au-delà de la performance de l'obligation fédérale allemande d'échéance 04/01/2024 (isin : DE00011142578).
- Parts I2 : 4% au-delà de la performance de l'obligation fédérale allemande d'échéance 04/01/2024 (isin : DE00011142578).

Pour un investissement en dollar américain :

- Parts U1 : 3,45% au-delà de la performance du T-Bill américain d'échéance 15/03/2024 (isin :US91282CBR16).
- Parts J1 : 4% au-delà de la performance du T-Bill américain d'échéance 15/03/2024 (isin :US91282CBR16).

Pour un investissement en franc suisse :

- Parts S1 : 3,45% au-delà de la performance de l'obligation fédérale suisse d'échéance 11/06/2024 (isin : CH0127181177).
- Parts K1 : 4% au-delà de la performance de l'obligation fédérale suisse d'échéance 11/06/2024 (isin:CH0127181177).

Cet objectif de gestion est subordonné à l'investissement dans des entreprises qui se distinguent par une démarche active en matière de développement durable et qui sont soucieuses de mettre en place des politiques compatibles avec les enjeux de régulation climatique et environnementale. La gestion vise à contribuer de manière significative aux efforts nécessaires à la réalisation des objectifs de limitation du réchauffement planétaire à long terme fixés par l'accord de Paris. L'intention est de limiter le réchauffement climatique à la fin du siècle nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C.

Concrètement, Anaxis Asset Management souhaite réduire l'intensité carbone globale des investissements sous gestion de 7,5% par an en moyenne jusqu'en 2030, de manière à se placer d'emblée sur une trajectoire permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le niveau de référence est celui mesuré fin 2018 sur la gestion en obligations émergentes d'Anaxis Asset Management. Cet objectif extra-financier est en conformité avec les dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR.

Les émissions prises en compte sont celles des périmètres 1 et 2. Il s'agit des émissions directes provenant des sources détenues ou contrôlées par la société (scope 1) ou liées à la consommation d'énergie (électricité, chaleur, vapeur) requise pour la fabrication des produits ou la fourniture des services proposés (scope 2). Les émissions indirectes (scope 3) dues à la production des marchandises et matières premières achetées(amont) ou à l'utilisation des produits par les clients (aval) ne sont pas prises en compte à ce stade faute de données suffisamment représentatives.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

INDICATEUR DE REFERENCE

Performance, sur l'année en cours (année n), de l'obligation (à taux fixe non indexé) émise par l'Etat fédéral allemand et ayant l'échéance la plus proche du 31 décembre de l'année n+2. Par exemple, pour l'année 2021, les résultats de l'OPCVM seront comparés à ceux d'un investissement dans l'obligation souveraine allemande d'échéance 04/01/2024 identifiée par le code ISIN DE00011142578. Le titre de référence sera réactualisé chaque début d'année calendaire. Les performances de cet indicateur de référence seront capitalisées et calculées selon la méthode du coupon réinvesti.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Description des stratégies utilisées :

L'objectif doit être réalisé par la construction d'un portefeuille principalement constitué d'obligations d'entreprises et d'autres instruments de dette.

Approche générale

L'OPCVM fait l'objet d'une gestion active et discrétionnaire.

La gestion repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émissions obligataires privées, incluant la prise en compte la prise en compte des critères ESG. La gestion vise la construction d'une allocation diversifiée tant d'un point de vue géographique que sectoriel à partir de titres individuels sélectionnés pour leurs mérites propres. L'allocation de portefeuille peut évoluer en fonction des conditions de marché et des perspectives économiques et financières : niveau des taux, rémunération du risque de crédit, appréciation de la probabilité de défaut dans les divers segments du crédit, flux de liquidité, politique des banques centrales, conjoncture économique, prix des matières premières, événements politiques, etc.

Analyse financière

La gestion évalue la solidité financière de l'émetteur, ses perspectives d'évolution, sa sensibilité à la conjoncture économique, la liquidité des émissions disponibles ainsi que leurs caractéristiques juridiques. Cette analyse vise à identifier les titres les plus attractifs. Elle inclut une approche comparative entre titres similaires en termes d'émetteur, secteur, maturité, rang de subordination, etc.

L'analyse financière mise en œuvre étudie notamment la stratégie et le modèle économique des sociétés pour en déterminer les forces et les faiblesses.

La gestion cherche à prévoir l'évolution de l'activité, des revenus, des flux de trésorerie et du levier financier des émetteurs en fonction de leur environnement concurrentiel, de la croissance de leur marché, de la qualité de leurs produits et de la structure de leurs coûts.

La gestion examine également la composition du bilan, la qualité des actifs, les protections juridiques offertes aux prêteurs, le soutien attendu des actionnaires, les besoins de refinancement, l'accès aux marchés des capitaux, etc.

Stratégie d'investissement durable

L'analyse financière est complétée par une analyse extra-financière qui combine les six composantes suivantes :

- Exclusions. Anaxis Asset Management exclut les entreprises appartenant à la filière des énergies fossiles ou du nucléaire, ainsi que les secteurs de l'armement, du tabac et des OGM à but non thérapeutique.

En outre, les entreprises ayant des activités significatives dans le domaine de l'emballage plastique ou des pesticides sont écartées en raison de leur incidence négative sur les objectifs de durabilité de l'Union européenne. Les principaux sujets de préoccupation concernent la pollution, ainsi que les dommages causés aux écosystèmes, à la biodiversité et aux ressources aquatiques.

- Environnement. Anaxis Asset Management évalue les émetteurs obligataires sous l'angle de leurs politiques environnementales et de leur engagement dans la transition vers la neutralité en gaz à effet de serre. Des notes sont attribuées aux entreprises. Les critères appliqués sont plus exigeants lorsque les activités de l'entreprise sont susceptibles d'avoir une incidence plus importante sur l'environnement ou le climat, comme dans le cas des transports ou de la production de ciment. L'approche privilégie les sociétés faisant les meilleurs efforts dans leur domaine.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

- **Milieux aquatiques.** En complément de son engagement concernant le climat, la société de gestion applique une politique environnementale visant à protéger les milieux aquatiques et les ressources en eau. Ce thème est aussi lié à la sécurité alimentaire, à la santé des populations et à la préservation de la biodiversité (sans en couvrir tous les aspects). Les milieux aquatiques sont particulièrement fragiles et mal protégés par les politiques nationales. C'est pour quoi, Anaxis Asset Management identifie les activités économiques susceptibles d'avoir une forte incidence sur les milieux aquatiques, les ressources halieutiques, la quantité et la qualité des réserves d'eau disponibles, l'accès à l'eau potable ou d'autres sujets liés à l'eau. Les investissements auprès de sociétés exerçant ces activités sensibles sont soumis à des critères de notation spécifiques selon une approche privilégiant les meilleurs efforts.
- **Responsabilité sociale.** Anaxis Asset Management s'assure que les entreprises sélectionnées respectent les normes éthiques en matière de droits de l'homme et de responsabilité sociale. Les principes du Pacte mondial de l'ONU servent de guide pour cette analyse. L'approche consiste à exclure les entreprises ayant des pratiques jugées inacceptables.
- **Gouvernance.** La gouvernance fait partie intégrante de l'analyse de risques réalisée par l'équipe de gestion. L'analyste dispose pour ce la d'une grille de facteurs permettant d'identifier les principaux risques attachés à l'émetteur et d'évaluer leur intensité. Ce fonds étant orienté vers les marchés obligataires, les facteurs de gouvernance utilisés adoptent le point de vue du créancier. L'approche retenue dans ce domaine privilégie les meilleures pratiques dans chaque secteur (approche best in class).
- **Controverses.** Anaxis Asset Management suit les controverses affectant les émetteurs en portefeuille. La société de gestion utilise les rapports publiés et les informations obtenues auprès de nombreuses sources. Les mises en cause publiques, les actions en justice, les événements graves sont analysés de manière impartiale par le comité d'éthique de la société de gestion. Les controverses sont évaluées en fonction de leur gravité, de leur impact, de leur fréquence et de la réponse apportée par l'entreprise. Si une société est exclue pour cause de controverse, cette exclusion est assortie d'une durée définie, à l'issue de laquelle le dossier sera réexaminé.

Exemples de critères

Des exemples non exhaustifs de critères sont donnés ci-après. Critères

environnementaux :

- l'intensité en gaz à effet de serre (mesurée en tonnes d'émissions, en équivalent CO2, rapportées au chiffre d'affaires),
- l'engagement dans une politique crédible de réduction des émissions compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris. Dans certains cas, l'analyse peut aussi évaluer l'intensité en rapportant les émissions à une unité physique, en fonction du secteur concerné : kilomètre parcouru ou tonne de ciment produit par exemple.

Critères liés à l'eau :

- la consommation d'eau,
- les rejets d'eaux usées non traitées. Critères

sociaux :

- les liens de l'entreprise avec des gouvernements autoritaires,
- le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies en matière de droits de l'homme, de droit des travailleurs ou de lutte contre la corruption.

Critères de gouvernance :

- la transparence financière,
- l'indépendance des directeurs,
- la légitimité des relations intragroupe,
- l'existence d'objectifs de levier financier,
- l'absence d'initiatives défavorables aux créanciers.

Incidences négatives en matière de durabilité

L'impact du fonds est évalué à partir des données disponibles, avec une attention particulière à l'environnement, et en appliquant dans ce cas une méthode d'analyse destinée à assurer que les investissements sélectionnés ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Concernant, les facteurs sociaux et de gouvernance, les notes utilisées dans le cadre de la sélection des titres permettront à terme d'attribuer une note globale au portefeuille et de suivre son évolution.

Exhaustivité et sélectivité

L'analyse extra-financière mise en œuvre par la société de gestion couvre l'essentiel des actifs du fonds, c'est-à-dire plus de 90% de la valeur du portefeuille. Les différentes étapes décrites ci-dessus permettent d'écarter au moins un titre sur cinq.

Compte tenu des très larges possibilités de diversification dont bénéficie le fonds, à la fois en termes de catégories d'émetteurs et de zones géographiques, un nombre extrêmement grand d'obligations (c'est-à-dire des milliers) sont potentiellement éligibles. Afin d'apprécier la sélectivité du processus d'investissement durable, l'attention se porte sur les obligations à haut rendement, libellées en euro ou en dollar américain. La gamme des notations de crédit considérées s'étend de B- à BB+, ou équivalent, selon l'échelle de l'agence Standard & Poor's. Bien que le fonds puisse investir en-dehors de cette catégorie de titres, la société de gestion privilégie les titres de ce type et s'attend à ce qu'ils représentent, en temps normal, une part prépondérante de l'allocation. L'analyse en sélectivité du segment décrit peut donc être considérée comme suffisamment représentative de la stratégie de durabilité mise en œuvre par la société de gestion.

Certaines émissions souveraines sont éligibles, mais elles ne sont envisagées qu'à titre exceptionnel, dans un but de réduction du risque lorsque la société de gestion estime que les circonstances l'exigent. La gestion privilégie les obligations d'entreprise, de sorte que le manque d'informations sur l'impact climatique des Etats ne pose pas de difficulté concrète.

Dans le cas où un émetteur ne remplirait plus les critères de durabilité établis par la société de gestion, la position de l'émetteur doit être vendue, dans le respect du meilleur intérêt des porteurs de parts, dans un délai de 4 mois.

Incidence des risques de durabilité

La société de gestion estime que les risques en matière de durabilité peuvent avoir une incidence sur le rendement du fonds, en détériorant la qualité de crédit de certains émetteurs ou en réduisant la disponibilité de leurs sources de financement. Les risques de durabilité proviennent notamment d'événements climatiques (appelés risques physiques) et de la nécessité d'une adaptation rapide de la part des entreprises (appelés risques de transition). Les aspects sociaux (droits de l'homme, discriminations, relations de travail, prévention des accidents, etc.) ou les lacunes de gouvernance peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

C'est pourquoi, la société de gestion a intégré dans son processus de sélection des investissements les facteurs de durabilité qui lui paraissent les plus significatifs.

Limitations méthodologiques de l'approche en matière de durabilité

- L'analyse se fonde principalement sur des informations fournies par les entreprises. Les chiffres ne sont pas toujours audités. Les méthodologies et les périmètres considérés peuvent varier, ce qui rend les comparaisons et les agrégations sujettes à caution.
- Dans certains cas, il est nécessaire de recourir à des hypothèses ou à des estimations, par exemple lorsque les données concernant les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas disponibles ou demeurent incomplètes.
- Trop peu de données sont disponibles à ce jour pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre indirectes, par exemple celles liées à l'utilisation des produits ou services fournis par les entreprises (scope 3).
- Certains critères d'évaluation se fondent sur des prévisions, des engagements ou des stratégies publiées par les entreprises. Les réalisations peuvent se révéler différentes.
- Certains critères se fondent sur des procédures ou des politiques internes publiées par les entreprises. Ces procédures et politiques peuvent ne pas être appliquées, ou ne l'être que de manière partielle.
- Certaines informations peuvent ne pas être suffisamment récentes pour refléter la situation actuelle de l'entreprise concernée, par exemple lorsque ces informations sont issues d'un rapport annuel ou lorsque des changements importants sont intervenus au sein de l'entreprise.
- Une analyse, même rigoureuse, peut ne pas être en mesure d'anticiper une controverse ou un événement futur qui pourrait avoir un impact négatif important.

Alignement à la Taxonomie Européenne

Les sociétés n'ayant pas débuté, dans la très grande majorité de cas, leur publication de données en termes d'alignement à la taxonomie, nous ne sommes pas en mesure de fournir un pourcentage d'alignement des investissements en lien avec la taxonomie.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Précisions concernant la politique d'exclusion sectorielle

Nature des critères ESG

Notre politique d'exclusion sectorielle a pour objectif d'écarter de l'univers d'investissement des portefeuilles certains émetteurs dont l'activité n'est pas compatible avec nos objectifs de préservation de l'environnement naturel et d'amélioration de la santé des populations.

Périmètre d'exclusion

Notre politique cherche à avoir un impact significatif sur les flux de financement. Elle vise notamment les activités liées aux énergies fossiles, au nucléaire, aux produits polluants, à l'armement, au tabac et aux OGM. Le périmètre d'exclusion retenu est précisé ci-dessous.

- Énergies fossiles : exploration, extraction, production et raffinage de charbon, pétrole, gaz naturel et autres combustibles fossiles ; production d'électricité à partir de combustibles fossiles ; activités liées (équipements, transport, distribution, stockage, etc.) ; nouveaux projets dans le charbon ou les secteurs non conventionnels (gaz de schiste, sables bitumeux, fracturation hydraulique, forage en Arctique ou en eaux profondes).
- Nucléaire : mines d'uranium, enrichissement de matières fissiles, et production d'électricité nucléaire.
- Activités polluantes : production d'engrais, de désherbants, d'insecticides, de fongicides et production d'emballages en plastique.
- Armement : production d'armes, de munitions et de matériels militaires ; fabrication d'avions, de navires, de chars et de véhicules militaires ; activités liées à la conception, au commerce ou à l'utilisation de ces matériels ; services de maintien de l'ordre ou de surveillance militaire par des entreprises privées ; fabrication d'armes de chasse et de tout type d'armes à usage privé.
- Autres : tabac, production d'OGM dans un but non thérapeutique et diverses autres exclusions contribuant au réchauffement climatique ou nuisibles à la santé, comme indiqué dans notre politique d'exclusion.

Seuils d'exclusion

Une société est exclue du portefeuille si le chiffre d'affaires réalisé dans les secteurs non conformes dépasse un seuil prédéfini. Ce seuil est de 5% dans le cas des énergies fossiles, du nucléaire et du tabac. Il est de 10% pour l'armement et de 20% pour les autres activités exclues. Cependant, la société de gestion n'a aucune tolérance pour les sociétés développant de nouveaux projets dans le charbon ou dans les énergies fossiles non conventionnelles. Notre politique d'exclusion sectorielle s'étend aux sociétés dont l'activité est étroitement liée aux secteurs exclus, selon des critères décrits précisément dans notre politique d'exclusion disponible en ligne ou sur demande.

Cas des armes controversées

Dans le cas des armes controversées, notre politique d'exclusion sectorielle n'utilise pas de notion de seuil ou de niveau d'activité. Elle s'applique même si l'activité controversée est marginale au sein de la société.

Critères géographiques

La gestion ne privilégie pas une zone géographique en particulier et peut investir librement sur les marchés développés (Espace Economique Européen, Royaume-Uni, Suisse, Amérique du Nord, Japon, Singapour, Australie, Nouvelle-Zélande). La part du portefeuille investie dans les pays émergents et autres pays est limitée à 49%.

Exposition géographique (zone géographique des émetteurs de titres)	Minimum	Maximum
Pays développés	0%	100%
Autres pays (y compris pays émergents)	0%	49%

Critères sectoriels

Lorsque la gestion investit en obligations d'entreprises, elle veille à éviter une concentration du portefeuille sur un secteur économique particulier. Tous les secteurs économiques peuvent être envisagés.

Critères de notation

La gestion privilégiera les obligations d'entreprises privées. La part d'obligations d'entreprise spéculatives à haut rendement et fort risque de crédit peut atteindre 100% de l'actif net.

Cependant, tout ou partie du portefeuille pourra être investi en obligations privées de catégorie « investissement » ou en taux d'Etat. L'allocation dépendra de l'évaluation faite par l'équipe de gestion de l'attractivité relative des différents segments du crédit, notamment en termes de rendements réels anticipés après déduction de l'inflation et du taux de défaut moyen du segment considéré, et d'autre part de la volatilité attendue des cotations de marché, de la dynamique du marché primaire (volume et caractéristiques des nouvelles émissions) et des stratégies de refinancement des émetteurs.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

L'équipe de gestion n'investit pas en titres en défaut déclaré ou imminent. Cependant, elle n'a pas l'obligation de vendre un titre ayant fait défaut après son inclusion dans le portefeuille dans la mesure où elle juge que cela ne serait pas dans le meilleur intérêt des porteurs.

Exposition au risque de crédit	Minimum	Maximum
Dettes privées spéculatives à haut rendement	0%	100%
Dettes privées investissement	0%	100%
Dettes privées non notées	0%	35%
Dettes souveraines investissement	0%	100%
Dettes souveraines à haut rendement	0%	20%

La catégorie « investissement » correspond à des titres notés au moins BBB- par Standard & Poor's ou Baa3 par Moody's ou l'équivalent par une autre agence de notation reconnue, ou à des titres d'une qualité jugée équivalente par la société de gestion. La catégorie « haut rendement » correspond aux titres de notation inférieure à ce niveau. La moins bonne note sera retenue pour l'appréciation des limites d'allocation.

L'analyse et la sélection des instruments de dette sont réalisées de manière indépendante des agences de notation.

Marchés

La gestion peut intervenir à la fois sur le marché primaire et sur le marché secondaire.

Allocation tactique

La gestion utilise une analyse macroéconomique, financière et technique pour définir le positionnement souhaitable de l'OPCVM. En fonction de son analyse, l'équipe de gestion peut décider de maintenir une portion des actifs en produits monétaires, taux d'Etat à court terme ou obligations d'Etat. Elle peut faire varier l'allocation par rating ou par secteur.

Sensibilité obligataire

La gestion peut moduler la sensibilité du portefeuille au mouvement général des taux d'intérêt dans une fourchette de 0 à 7. Pour ce faire, l'équipe de gestion peut utiliser des *swaps* de taux ou des *futures* de taux dans la limite d'une exposition globale (toutes positions confondues) de 120% de l'actif.

La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit est identique à celle indiquée pour la sensibilité aux taux d'intérêt.

Sensibilité	Minimum	Maximum
aux taux d'intérêt	0	7
aux spreads de crédit	0	7

Gestion du risque de change

La devise de référence de l'OPCVM est l'euro. Le risque de change induit par d'éventuels investissements en devises étrangères est en général couvert vers l'euro.

Par ailleurs, les catégories de parts libellées en devises (dollar américain ou franc suisse) bénéficient d'une couverture permanente du risque de change, de manière à protéger l'investisseur contre les variations de change entre l'euro et la devise de la catégorie de parts.

Les couvertures de change sont réalisées par des opérations de change à terme ou des instruments dérivés de gré à gré. Elles peuvent se révéler partielles ou imparfaites. Un seuil de tolérance de 5% d'exposition résiduelle a été défini.

Risque de change	Minimum	Maximum
Titres libellés en d'autres devises (dollar américain, 0% franc suisse, livre sterling, etc.)	0%	100%
Exposition résiduelle au risque de change après 0% couverture	0%	5%

Catégories d'actifs utilisés :

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Obligations privées et titres de créance négociables d'émetteurs privés

Ces titres peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

La gestion privilégie les obligations et titres de créance négociables émis par des sociétés établies dans des pays développés (Espace Economique Européen, Royaume-Uni, Suisse, Amérique du Nord, Japon, Singapour, Australie, Nouvelle- Zélande). Les émetteurs des pays émergents et autres pays sont également éligibles dans la limite de 49% de l'actif net.

Les émetteurs peuvent être des sociétés cotées ou des sociétés dont les actions ne sont pas cotées sur des marchés car détenues par des familles, des dirigeants, des holdings ou des fonds d'investissement.

Ces titres sont en général libellés en euro mais aussi dans d'autres devises (dollar américain, dollar canadien, dollar australien, franc suisse, livre sterling, yen, couronne danoise, couronne norvégienne ou couronne suédoise ou d'autres devises pour lesquelles, de l'opinion de la société de gestion, une couverture vers l'euro peut être mise en place dans des conditions et à un coût raisonnable). Les titres libellés en devises autres que l'euro peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif net de l'OPCVM. Cependant le risque de change est couvert dans les meilleures conditions possibles. Il est maintenu en-dessous de 5%.

Les titres retenus peuvent être de tout rang (dettes sécurisées, non sécurisées, mezzanine ou subordonnées) et de toute notation de crédit. Les titres spéculatifs à haut rendement peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif net de l'OPCVM. Cependant l'OPCVM n'investit pas dans des titres en défaut au moment de l'achat. Les titres non notés peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif net de l'OPCVM.

L'analyse et la sélection des instruments de dette sont réalisées de manière indépendante des agences de notation.

Ces titres peuvent être de toute forme : obligations et autres titres à taux fixe, variable ou révisable ; titres comportant des clauses juridiques et financières telles que la possibilité pour l'émetteur de procéder au rappel de sa dette dans des conditions prévues à l'émission, des clauses de rehaussement de coupon, des clauses d'indexation de coupon, etc.

Obligations d'Etat et assimilés

L'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments de dette émis ou garantis par des Etats ou des entités supranationales, quelles que soient leur notation et devise. Cependant, les obligations souveraines émergentes ne pourront pas dépasser 20% de l'actif net de l'OPCVM.

Précisions sur la nature juridique des instruments de taux

- Titres de créance négociables à court terme ;
- Titres de créance négociables à moyen terme ;
- Obligations à taux fixe, variable ou révisable ;
- Euro medium term notes (EMTN), hors EMTN structurés ou incluant des instruments financiers à terme ;
- Obligations convertibles ;
- Obligations indexées sur l'inflation ;
- Bons du trésor.

Obligations convertibles et assimilées

L'OPCVM peut investir jusqu'à 20% de son actif net en obligations convertibles (ou apparentées) si elles présentent un profil obligataire, c'est-à-dire si l'option de conversion se trouve hors la monnaie, n'a pas de valeur significative et n'induit pas d'effet de convexité sur le prix de la convertible pour de faibles variations du prix de l'action sous-jacente. Cette stratégie peut permettre de saisir des occasions intéressantes sur des titres similaires à des obligations privées classiques mais en bénéficiant d'une option non valorisée par le marché. Ce faisant la gestion veillera à ce que le risque action global de l'OPCVM n'excède pas 10% de l'actif net.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Actions

L'exposition aux actions est limitée à 10% de l'actif net. L'OPCVM ne se porte pas acquéreur d'actions sur le marché et ne participe pas à des introductions en bourse. Cependant, l'OPCVM peut être exposé à cette catégorie d'actifs du fait de la sensibilité des obligations convertibles détenues au prix des actions sous-jacentes. Par ailleurs, l'OPCVM peut devenir détenteur direct d'actions suite à l'exercice de l'option de conversion attachée aux obligations convertibles ou suite à la restructuration de la dette d'un émetteur en difficulté. Bien que de telles positions directes n'aient pas vocation à être maintenues dans la durée, l'OPCVM n'est pas contraint de les céder dans un délai prédéfini.

Dépôts

Afin de gérer sa trésorerie l'OPCVM pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 50% de l'actif net. Cependant, il ne pourra investir plus de 20 % de ses actifs nets dans des dépôts placés auprès de la même entité.

Instruments dérivés

L'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme réglementés, organisés ou de gré à gré dans le but de réaliser des opérations de couverture de change ou de moduler la sensibilité obligataire du portefeuille (à la hausse comme à la baisse) dans une fourchette de 0 à 7. Les instruments utilisés peuvent être notamment des *futures*, du change à terme ou des *swaps* de taux simples. L'exposition globale de l'OPCVM, y compris instruments dérivés, est limitée à 120% de l'actif net. Par ailleurs, l'OPCVM n'aura pas recours aux contrats d'échange sur rendement global («total return swap»).

Précisions sur les instruments dérivés

- Nature des marchés d'intervention : réglementés, organisés ou de gré à gré.
- Risques sur lesquels l'équipe de gestion désire intervenir : taux et change.
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations étant limité à la réalisation de l'objectif de gestion : couverture et exposition.
- Nature des instruments utilisés : *futures*, *swaps*, change à terme.
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - couverture du risque de change,
 - couverture variable du risque de taux, en fonction des anticipations du comité de gestion,
 - augmentation de l'exposition au risque de taux, en fonction des anticipations du comité de gestion, dans la limite d'une exposition globale au risque de taux de 120% de l'actif net de l'OPCVM.

Titres intégrant des dérivés

L'OPCVM peut intervenir sur cette catégorie d'actifs dans la mesure où il est autorisé à détenir des obligations convertibles dans la limite de 20% de son actif net. Par ailleurs, les obligations privées dans lesquelles l'OPCVM investit à titre principal comportent souvent des clauses offrant à l'émetteur la possibilité de rembourser ses titres par anticipation, ou lui imposant l'obligation de proposer aux porteurs un remboursement anticipé, notamment après l'expiration d'un certain délai, suite à certains événements ou en fonction du dépassement de certains indicateurs comptables ou financiers. Les conditions d'exercice de ces options peuvent être variables et offrir ou non une compensation aux porteurs des titres.

OPCVM

Dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM peut souscrire à d'autres OPCVM de type monétaire ou obligataire. Ces OPCVM peuvent être gérés par Anaxis Asset Management ou par une entité liée.

Emprunts d'espèces

L'OPCVM n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister, dans la limite de 10%, en raison des opérations liées aux flux de l'OPCVM : investissements et désinvestissements, mouvements sur le passif.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation de transaction sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le fonds est amené à recevoir ou octroyer des actifs financiers à titre de garantie. Les garanties financières reçues ont pour but de réduire l'exposition du fonds au risque de défaut d'une contrepartie. Elles sont uniquement constituées en espèces. La société de gestion n'accepte pas de garanties sous forme de titres financiers.

Toute garantie financière ou collatérale reçue respecte conformément à la réglementation les éléments suivants : elles sont uniquement placées en dépôt auprès d'entités éligibles ou investies dans des obligations d'Etat de haute qualité (à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le fonds puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus) ou en OPC monétaires court terme.

Les garanties financières ne seront pas réutilisées.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Risques principaux

Risque de perte en capital : L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection.

Il se peut que les souscripteurs ne se voient pas restitué l'intégralité du capital initialement investi.

Risque de crédit : Ce risque représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, qui peut entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM. Par ailleurs, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que l'investissement en titres de notation faible ou inexistant entraîne un risque de crédit accru. En particulier l'OPCVM investit habituellement en obligations de catégorie spéculative. Ces obligations peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif. L'objectif de gestion prend en compte des hypothèses de taux de défaut de 1% ; si le taux de défaut venait à être supérieur, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Risque de taux : Lorsque les taux d'intérêt montent, le cours des obligations baisse. Ces mouvements peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. La sensibilité du portefeuille peut varier dans une fourchette de 0 à 7.

Risque lié aux produits dérivés : L'utilisation de produits dérivés peut conduire à une augmentation du risque de taux au-delà de celui attaché aux obligations et autres titres de dette détenus en portefeuille, mais sans excéder la fourchette de 0 à 7 indiquée ci-dessus.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion étant discrétionnaire, il existe un risque que l'équipe de gestion ne sélectionne pas les titres les plus performants. En conséquence, la performance de l'OPCVM peut être inférieure à l'objectif de gestion et les choix de gestion peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux pays émergents : L'OPCVM peut intervenir sur les marchés émergents. Les investisseurs doivent tenir compte d'une volatilité plus forte des titres émis sur ces marchés par rapport aux marchés développés. Cette volatilité peut résulter d'une certaine instabilité des facteurs politiques et économiques. Elle peut être renforcée par des facteurs liés à des problèmes juridiques, de liquidité du marché, de règlement, de livraison des titres ou de change. Le risque de fluctuation des cours ou de suspension des rachats est donc plus élevé par rapport aux produits qui interviennent sur des marchés plus développés. Certaines économies émergentes sont sensibles aux cours des matières premières ou à l'inflation. D'autres sont tout particulièrement exposés à la situation économique qui prévaut dans d'autres pays.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles : L'OPCVM peut être exposé au marché des obligations convertibles jusqu'à 20% de son actif net. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : taux d'intérêt, prix des actions sous-jacentes, prix des dérivés intégrés dans les titres. Ces différents facteurs peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de contrepartie : Ce risque résulte de l'utilisation de contrats financiers négociés de gré à gré avec des contreparties de marché. Ces opérations exposent l'OPCVM au risque de défaillance d'une ou plusieurs de ces contreparties et peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Risques accessoires

Risque de change : L'OPCVM peut détenir jusqu'à 100% de son actif en titres libellés dans des devises autres que la devise de référence de l'OPCVM (l'euro). Le risque de change lié à ces investissements sera couvert de manière à maintenir l'exposition, toutes devises cumulées, en-dessous de 5%. Par ailleurs, l'OPCVM propose des catégories de parts libellées dans d'autres devises que l'euro (franc suisse et dollar américain). Pour ces catégories de parts, le risque de change contre euro est également maintenu en-dessous de 5% au moyen d'une couverture appropriée. Cependant, l'attention des porteurs est attirée sur le risque de change résiduel, qu'il découle d'une couverture imparfaite du portefeuille de titres ou qu'il soit spécifique aux catégories de parts en devises. Ce risque, limité à 5% de l'actif net, peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque action : L'OPCVM peut être exposé au marché des actions jusqu'à 10%. Cette limite s'entend comme la somme des expositions directes et indirectes à travers des obligations convertibles. La valeur liquidative de l'OPCVM diminuera en cas de baisse de ce marché.

Risques en matière de durabilité : Un risque en matière de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif sur la valeur de l'investissement, par exemple pour l'une des raisons suivantes : (1) une baisse des revenus, (2) des coûts plus élevés, (3) des dommages physiques ou une dépréciation de la valeur des actifs, (4) un coût du capital plus élevé, (5) des amendes ou des condamnations, (6) une dégradation de l'image. Certains risques, notamment ceux associés au réchauffement climatique, sont susceptibles d'augmenter au cours du temps.

Risque lié aux investissements en OPCVM : L'attention des porteurs est appelée sur les risques de liquidité et de pertes liées à desinvestissements potentiels jusqu'à 10% en OPCVM. Ces risques peuvent conduire à une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'inflation : L'OPCVM peut être exposé à des risques liés à l'inflation, c'est-à-dire à la hausse générale des prix.

Risque de liquidité : L'OPCVM peut, dans des conditions de marché très difficiles, en raison d'un volume exceptionnellement élevé de demandes de rachats, ou du fait d'autres circonstances exceptionnelles, ne pas être en mesure de faire face aux rachats selon les modalités indiquées plus bas. Dans ce cas, la société de gestion pourra, conformément au règlement de l'OPCVM et si l'intérêt général des investisseurs le commande, suspendre les rachats ou en prolonger le délai de règlement.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

3 ans.

Information Importante pour la commercialisation en Suisse

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Information Importante pour la commercialisation en Suisse

La juridiction d'origine du fonds est la France

Le Représentant en Suisse

Acolin Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, a été désigné Représentant du Fonds en Suisse.

Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CH-1003 Lausanne a été désigné Service de Paiement du Fonds en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuels et semestriels du Fonds pour la Suisse, ainsi que la liste des achats et ventes effectués pour le fonds pendant l'exercice social peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

Publication des Prix

Les prix d'émission et de rachat ou la valeur d'inventaire des parts seront publiés en Suisse à chaque émission ou rachat de parts et quotidiennement sur la plateforme électronique www.fundinfo.com. Si la valeur d'inventaire est publiée, la mention "commissions non comprises" sera ajoutée.

Publications du Fonds

Toutes les publications du Fonds en Suisse seront effectuées sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

Lieu d'exécution et for

Le lieu d'exécution et le for en cas de litige ont été fixés au siège social du Représentant concernant les parts distribuées en Suisse.

Ce document est un document d'information seulement et ne constitue pas une incitation à acquérir/vendre des parts du fonds. Les performances présentées ne prennent pas en compte les commissions et coûts en lien avec les souscriptions et rachats des parts. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Total Expense Ratio (TER)

Le Total Expense Ratio (TER) a été calculé conformément à la réglementation suisse « Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) pour les placements collectifs de capitaux » établie par Asset Management Association Switzerland (AMAS).

Pour la période du 01 Janvier 2023 au 29 Décembre 2023 :

Part	Code ISIN	Distribution des revenus	Devise	TER	Dont commission de performance
E1	FR0013196169	Capitalisation	Euro	1,46%	Néant
E2	FR0013196177	Capitalisation et/ou distribution	Euro	1,46%	Néant
U1	FR0013196185	Capitalisation	Dollar américain	1,46%	Néant
S1	FR0013196193	Capitalisation	Franc suisse	1,46%	Néant
I1	FR0013196219	Capitalisation	Euro	0,91%	Néant
I2	FR0013202520	Capitalisation et/ou distribution	Euro	0,91%	Néant
J1	FR0013196227	Capitalisation	Dollar américain	0,91%	Néant
K1	FR0013196235	Capitalisation	Franc Suisse	0,91%	Néant

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Portfolio Turnover Rate

Le Taux de rotation du portefeuille (PTR) d'un compartiment est calculé comme suit :

$$\frac{((\text{Total des achats} + \text{Total des ventes}) - (\text{Total des souscriptions} + \text{Total des rachats}))}{\text{L'actif net moyen du compartiment}}$$

Pour la période du 01/01/2023 au 29/12/2023 :

Fonds	PTR
Anaxis Income Advantage	-32,35 %

Performance

Les différentes catégories d'actions ont progressé sur l'exercice comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Part	Performance 2019	Performance 2020	Performance 2021	Performance 2022	Performance 2023
E1	4,81%	4,07%	4,22%	-11,21%	10,27%
E2	N/A (lancement le 24/06/2021)	N/A (lancement le 24/06/2021)	N/A (lancement le 24/06/2021)	-11,17%	10,27%
U1	7,80%	5,60%	5,15%	-8,55%	12,46%
S1	4,24%	3,84%	3,91%	-11,52%	8,03%
I1	5,44%	4,70%	4,82%	-10,71%	10,88%
J1	N/A (lancement le 24/06/2021)	N/A (lancement le 24/06/2021)	N/A (lancement le 24/06/2021)	-8,10%	13,05%
K1	4,88%	4,08%	4,48%	-11,02%	8,61%

Source : BNP Paribas SA, Anaxis Asset Management. Chaque performance est exprimée dans la devise de la catégorie d'actions concernée. Ces chiffres concernent le passé. Les performances passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances futures.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Environnement économique et financier

Bien que les marchés aient été volatils, l'année 2023 a permis de constater le succès des politiques menées par les banques centrales. La lutte contre l'inflation s'est révélée efficace et le risque d'une forte récession économique semble écarté, bien que l'économie européenne soit très peu dynamique. La croissance chinoise reste, elle aussi, en retrait : trois ans de restrictions sanitaires et la grande fragilité du secteur immobilier ont pesé sur la consommation. Les prix de l'énergie sont à la baisse, en dépit des conflits russo-ukrainien et israélo-palestinien. Dans ce contexte, les marchés du crédit finissent l'année sur de fortes hausses, les primes de risque obligataires s'étant fortement contractées sur 12 mois. Par exemple, en Europe, cette prime est passée de 4,84% à 3,76% sur le segment de la dette d'entreprise à haut rendement (hors financières).

Stratégie d'investissement

Notre politique de gestion repose avant tout sur l'analyse financière bottom-up des émetteurs et de leurs titres obligataires. L'évolution de la structure du portefeuille résulte principalement de notre appréciation du risque des positions, compte tenu du contexte économique, politique et monétaire. L'approche retenue combine des considérations micro-économiques favorisant les activités résilientes (en termes de chiffre d'affaires, de flexibilité des coûts, de liquidité du bilan et de capacité de financement) et des considérations macro-économiques tenant compte des réponses institutionnelles (mesures d'aide gouvernementales et réaction des banquiers centraux).

La stratégie mise en œuvre a consisté à adapter le portefeuille à l'évolution de la conjoncture, et en particulier au contexte d'inflation, de hausse des taux et de resserrement monétaire, ainsi qu'aux incertitudes affectant les pays émergents (notamment en Chine). Les secteurs des biens d'équipement, des services publics et des télécommunications ont été renforcés (21,6% au total) et nous sommes pratiquement sortis du secteur des transports (qui représentait 3,7% il y a un an). L'allocation aux Etats-Unis a diminué de 21,6% à 17,8%. La qualité de crédit du portefeuille a été améliorée, la part des titres notés au-dessus de BB+ passant de 8,0% à 21,7%. Parallèlement, la durée moyenne a été allongée de 2,91 à 3,28.

L'objectif d'investissement durable du fonds, complémentaire de son objectif financier, consiste à réduire l'intensité carbone moyenne des entreprises en portefeuille de 7,5% par an et à viser la neutralité à l'horizon 2050. Il conduit à l'application de critères d'analyse spécifiques qui, de notre point de vue, contribuent de manière significative à une bonne gestion du risque et à un renforcement de la robustesse du produit.

Perspectives

Les marchés anticipent une croissance faible pour 2024. La BCE poursuit lentement la réduction de son bilan entamé en juillet 2022. L'institution a annoncé que le cycle de hausse des taux était probablement terminé, mais sans évoquer encore la perspective d'une première baisse. Les taux d'intérêt pourraient donc se maintenir à des niveaux élevés, mais ce n'est pas le scénario privilégié par le marché, qui s'attend à une baisse marquée dès 2024, d'autant que l'inflation se rapproche de l'objectif de 2%.

La croissance devrait être plus soutenue aux Etats-Unis. La Réserve Fédérale a été plus explicite sur une probable baisse des taux en 2024 alors que l'inflation devrait revenir en-dessous de 3%.

L'importance des investissements requis par la transition climatique favorise le recours au crédit. La recherche d'une plus grande indépendance dans le domaine de l'énergie et des secteurs stratégiques va dans le même sens. On peut également citer le plan d'infrastructures de l'Europe. Cependant, on attend une dégradation des ratios financiers du fait de la baisse des profits sur fond d'inflation et d'augmentation des coûts de financement. L'immobilier souffre particulièrement sous l'effet de la hausse combinée des taux d'emprunt et des coûts de construction.

Le conflit ukrainien et la guerre menée par Israël contre le Hamas constituent deux risques géopolitiques majeurs. Globalement, la croissance des pays émergents devrait être en berne et des baisses de taux sont désormais attendues dans la plupart des pays. En Chine, le gouvernement devrait maintenir sa politique visant à soutenir l'économie et à stabiliser le secteur immobilier. Les alternances politiques en Argentine et en Equateur créent par ailleurs des incertitudes.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Performance

Les différentes catégories de parts ont évolué sur l'exercice comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Part	ISIN	Performance	Devis
E1	FR0013196169	+10,27 %	EUR
E2	FR0013196177	+10,27 %	EUR
U1	FR0013196185	+12,46 %	USD
S1	FR0013196193	+8,03 %	CHF
I1	FR0013196219	+10,88 %	EUR
J1	FR0013196227	+13,05 %	USD
K1	FR0013196235	+8,61 %	CHF

Source : BNP Paribas, Anaxis Asset Management. Chaque performance est exprimée dans la devise de la catégorie de parts concernée. Ces chiffres concernent le passé. Les performances passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances futures.

Mouvements intervenus sur le portefeuille au cours de l'exercice

Dans un marché devenu plus compliqué pour les entreprises du fait de la hausse des coûts de financement, le taux de rotation du portefeuille est resté modéré. Au cours de l'exercice, 25 lignes ont fait l'objet d'un remboursement (total ou partiel). Le fonds comptait 139 lignes en fin d'année, contre 134 un an plus tôt. Des ajustements ont eu lieu afin d'augmenter la duration du portefeuille tout en renforçant sa qualité de crédit. Dans le même temps, la concentration du fonds a été légèrement réduite. Les dix plus grosses positions (hors OPCVM) représentent 12,8% de l'actif net (13,2% fin 2022). Parmi elles, les trois premières concernent le secteur des télécommunications. Il s'agit d'AT&T (déjà présente l'année dernière) et de deux nouveaux investissements : Cellnex Telecom et TDF Infrastructure. Ces positions sont toutes inférieures à 1,4%. La gestion ne prend pas de paris marqués sur des émetteurs individuels.

Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul du risque global du fonds est la méthode de l'engagement. Le niveau de levier du fonds est limité à 100% de l'actif net.

Distribution du résultat Exercice

2022

Les parts de capitalisation et/ou distribution E2 n'ont versé aucun dividende au titre de l'exercice 2022.

Part	ISIN	Dividende unitaire	Devis
E2	FR0013196177	0	EUR

Exercice 2023

Le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2023 a été prévu pour les parts le permettant. Ce dividende est indiqué pour chaque catégorie de parts sur la page correspondante du présent rapport annuel.

Aucun dividende n'a été versé sur l'exercice 2023.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Swing Pricing

Le fonds n'a pas eu recours au mécanisme de swing pricing au cours de l'année 2023.

Information relative aux instruments financiers du groupe

Le 16 décembre 2022, le fonds a souscrit 10 000 parts I1 (ISIN FR001400DS90) du fonds Defensive Bond Opp. 2026, également géré par Anaxis Asset Management. Cette souscription d'un montant de 1 million d'euros représente 1,62% de l'actif net à la clôture de l'exercice.

Frais d'intermédiation

Anaxis Asset Management ne touche pas de frais d'intermédiation ni de commission de mouvement sur les opérations réalisées pour le compte du fonds. La société ne touche aucune rétrocession de la part du dépositaire, ni d'aucun autre prestataire ou intermédiaire de marché intervenant en lien avec la gestion du fonds. Les frais d'aide à la décision et les frais d'intermédiation demeurent inférieurs aux seuils réglementaires.

Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Les gérants traitent avec des intermédiaires figurant obligatoirement sur la liste des intermédiaires approuvés par la société de gestion dans le cadre de ses procédures internes. Cette liste est établie sur la base de critères objectifs qui prennent notamment en compte la qualité du service rendu et les conditions tarifaires. Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur simple demande auprès de la société de gestion ou téléchargées sur son site internet www.anaxis-am.com.

Politique de financement sur titres

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres ou à des contrats d'échange sur rendement global.

Information relative aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Le fonds n'a pas utilisé au cours de l'exercice d'instrument financier dérivé dans le but de mettre en œuvre une technique dite « de gestion efficace de portefeuille ».

Information relative aux instruments financiers dérivés

Le fonds a utilisé uniquement des opérations de change à terme avec la contrepartie BNP Paribas Securities Services dans le but de couvrir des expositions au risque de change. Il n'y pas eu au cours de l'exercice d'utilisation de contrats financiers dérivés dans le but de créer une exposition supplémentaire sur un marché ou un instrument sous-jacent. Un mécanisme quotidien d'échange de collatéral sous forme de liquidités pures a été mis en place avec la contrepartie afin de réduire le risque de contrepartie.

Garanties financières relatives aux instruments financiers dérivés

Le fonds n'a pas de situation particulière à communiquer concernant la taille ou la nature des garanties financières reçues en lien avec des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré ou des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de la société de gestion est disponible sur le site internet www.anaxis-am.com.

Mesures particulières

Compte tenu du montant raisonnable des rémunérations variables, la société n'a pas de mesure particulière à communiquer.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Montants versés au titre de l'exercice

Le montant total des rémunérations brutes versées par la société de gestion au titre de l'exercice s'élève à 1 038 k€, dont 703 k€ de rémunérations fixes et 335 k€ de rémunérations variables.

Bénéficiaires

Le nombre de bénéficiaires des rémunérations versées par la société de gestion au titre de l'exercice s'élève à 10 personnes, effectifs entrants et sortants cumulés.

Mode calcul de la rémunération fixe

La société de gestion applique le principe selon lequel la partie fixe de la rémunération doit être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Ainsi les collaborateurs ont une rémunération fixée en fonction du marché et du principe de cohérence appliqué au sein de la société.

Mode calcul de la rémunération variable

La partie variable vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération des performances du professionnel. En l'état, la partie variable ne peut dépasser la somme de 100 000 euros par an et par collaborateur. Pour les collaborateurs ne faisant pas partie des cas spécifiques développés ci-après, la rémunération variable est fixée de manière discrétionnaire chaque année, en fonction de la réalisation des objectifs fixés lors des évaluations individuelles et des résultats qualitatifs et quantitatifs obtenus. Ces objectifs sont déterminés à partir d'indicateurs quantifiables ou factuels. Les critères généraux suivants sont également pris en considération : esprit d'équipe et contribution à une ambiance de travail efficace et harmonieuse, initiative personnelle, motivation et créativité, apport à la réflexion et à la mise en œuvre du développement stratégique de la société. La rémunération discrétionnaire n'est pas un droit. Elle dépend des résultats de la société de gestion. L'enveloppe totale pour l'ensemble des collaborateurs est fixée annuellement par le comité de direction.

Rémunération variable des gérants

La rémunération variable des gérants est discrétionnaire. Elle dépend des résultats individuels et du succès global de la société et de ses activités. Afin de dissuader la prise de risque excessive pour la société de gestion, la rémunération variable ne sera payée qu'après vérification que, sur la période considérée, il n'y a pas eu d'incident sérieux concernant le respect des contraintes de gestion et des procédures applicables.

Rémunération variable des commerciaux

La rémunération variable des commerciaux est calculée sur la base du montant des souscriptions nettes levées, de l'encours détenu par les clients suivis et du niveau des frais de gestion, nets de rétrocessions, encaissés par la société de gestion. Afin de dissuader la prise de risque excessive pour la société de gestion, la rémunération variable ne sera payée qu'après vérification que, sur la période considérée, l'ensemble des dossiers des nouveaux clients ou distributeurs sont complets et que les procédures applicables ont été scrupuleusement respectées.

Changements intervenus au cours de l'exercice

En date du 15/08/2023, le fonds a adopté un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088. Cet objectif consiste à réduire l'intensité en gaz à effet de serre du portefeuille de 7,5% par an en moyenne, par rapport à un niveau de référence fixé fin 2018.

Changements intervenus après la clôture de l'exercice

A compter du 17 janvier 2024, la date limite de la centralisation des ordres a été reportée à 12h00 le jour de l'établissement de la valeur liquidative (J) au lieu de 12h en J-1. Le délai de règlement-livraison a été raccourci à J+2 au lieu de J+3.

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 100,0%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable de ce produit consiste à réduire l'intensité carbone globale des investissements sous gestion de 7,5% par an en moyenne jusqu'en 2030, de manière à se placer d'emblée sur une trajectoire permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le niveau de référence est celui mesuré fin 2018. L'objectif visé contribue à l'atténuation du changement climatique et paraît conforme aux ambitions de l'Accord de Paris.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour mesurer la réalisation de son objectif d'investissement durable, la société de gestion calcule l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés dans lesquelles des investissements sont réalisés. L'intensité est mesurée en tonnes de gaz carbonique (ou équivalent) par million d'euros de chiffre d'affaires. Il s'agit d'une moyenne pondérée par le pourcentage du portefeuille alloué à chaque investissement.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Les émissions considérées sont celles de catégorie 1 et 2. Fin 2023, l'intensité du portefeuille était selon nos estimations de 67,9 tonnes d'équivalent CO₂ par M€ de CA. La moyenne sur l'année a été de 81,5.

[...et par rapport aux périodes précédentes ?](#)

Le chiffre mentionné à fin décembre 2023 (67,9 t eqCO₂/ M€ de CA) est en baisse de 35,9% par rapport à celui déterminé un an plus tôt (106,0 fin 2022). La moyenne annuelle est également en baisse de 35,9%, passant de 127,2 à 81,5. L'objectif d'une réduction de 7,5% a donc été atteint à la fois du point de vue des niveaux de fin d'année et du point de vue des moyennes annuelles. Les tableaux suivants montrent l'évolution de l'intensité du portefeuille.

Année (chiffres à fin décembre)	Intensité en tonnes eqCO ₂ / M€ CA	% de variation
2018	152,5	
2019	160,4	5,2%
2020	138,1	-13,9%
2021	100,7	-27,1%
2022	106,0	5,4%
2023	67,9	-35,9%

Année (moyennes trimestrielles)	Intensité en tonnes eqCO ₂ / M€ CA	% de variation
2022	127,2	
2023	81,5	-35,9%

[Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?](#)

Afin de s'assurer que les investissements de ce produit ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, Anaxis Asset Management a défini une méthode de sélection des investissements en fonction de critères de durabilité adaptés à chaque objectif.

[Emissions de gaz à effet de serre](#)

Nous n'avons aucune exposition à des entreprises :

- ayant une activité significative dans le secteur des énergies fossiles,
- développant de nouveaux projets controversés dans ce secteur,
- mentionnées dans les listes de l'association Urgewald pour leur implication dans ce secteur.

Tous les investissements ont été classés en fonction de leur impact climatique probable. Les sociétés ayant une forte intensité en émission de gaz à effet de serre ont obtenu des notes comprises entre A et B- sur une échelle de A (meilleure note) à E (moins bonne note), ce qui signifie qu'elles sont alignées ou en cours d'alignement. Lorsque l'alignement n'est pas jugé complet (note inférieure à B) sur une position significative (supérieure à 0,5%), une démarche d'engagement est lancée en vue d'obtenir un alignement à un horizon d'un an. Au 31 décembre, la part sensible représente 3,7% du fonds et aucun engagement n'apparaît nécessaire.

Biodiversité

Le fonds n'a aucun investissement dans les secteurs des engrais, des pesticides, des plastiques d'emballage ou des OGM non thérapeutiques. Ces secteurs ont été exclus du fait des dommages qu'ils causent à la biodiversité.

Au cours de l'exercice 2023, notre comité d'éthique a identifié trois nouveaux cas de controverses en lien avec des questions de pollution ou de biodiversité. Il s'agit des sociétés Anglian Water Osprey, Tereos et Umicore. Ces sociétés ne sont plus éligibles à l'investissement. A la date de ce rapport, aucun émetteur en portefeuille ne fait l'objet d'une controverse significative en lien avec la biodiversité.

Eau

La gestion applique des exclusions sectorielles contribuant à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques. Sont exclus les secteurs des engrais, des pesticides et des plastiques d'emballage. Les entreprises ayant une forte incidence potentielle sur les ressources en eau sont notées sur une échelle de A à E. Nous privilégions les sociétés notées B ou mieux (qui ont des objectifs engageants de réduction des incidences) et nous visons à ne pas investir dans des émetteurs dont la note est inférieure à C- (dont la gestion des incidences est insuffisante). Par ailleurs, le thème de l'eau est couvert à travers le suivi des controverses environnementales (qui peuvent conduire à une exclusion par notre comité d'éthique) et l'évaluation qualitative de l'impact des activités de l'entreprise sur les communautés locales et les autres parties prenantes. Aucune société en portefeuille ne fait l'objet d'une controverse significative en lien avec le thème de l'eau.

Déchets

Le thème des déchets est difficile à suivre au sein de notre univers d'investissement, faute d'une transparence satisfaisante de la part des entreprises en général. Un suivi est réalisé au niveau des controverses environnementales avec l'aide de l'agence spécialisée ISS. Aucune société en portefeuille ne fait l'objet d'une controverse significative en lien avec le thème des déchets ou des rejets dans l'environnement.

Questions sociales et gouvernance

Ces aspects font partie intégrante de l'analyse réalisée par l'équipe de gestion. Une grille de facteurs permet d'identifier les principaux risques attachés à l'émetteur et d'évaluer leur intensité. Les entreprises sont notées sur une échelle de 1 (meilleure note) à 4 (moins bonne note). Une note sociale couvre les relations avec les parties prenantes (employés, fournisseurs, distributeurs, clients, communautés). Une note séparée s'attache aux questions de gouvernance (droits fondamentaux, structure de gestion, droits des actionnaires et créanciers, politique fiscale, exposition aux sanctions internationales). Une société ayant obtenu une note supérieure ou égale à 3,5 / 4 pour la responsabilité sociale ou la gouvernance doit sortir de nos portefeuilles. Par ailleurs, et de manière indépendante, trois nouveaux groupes ont été exclus par notre comité d'éthique en 2023, du fait de controverses sur le thème de la responsabilité sociale. Il s'agit de Meituan, Securitas AB et Sibanye Stillwater.

Enfin, nous examinons les liens entre les entreprises et les gouvernements autoritaires coupables de violations graves des droits fondamentaux. Turk Telekomunikasyon a rejoint en 2023 la liste des sociétés exclues pour cette raison.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

1. La société de gestion a choisi de publier les 14 indicateurs obligatoires prévus par la réglementation, ainsi que tous les indicateurs optionnels, dès lors que des informations suffisantes ont pu être recueillies.
2. L'indicateur relatif à l'intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements et celui relatif à la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles sont des indicateurs essentiels pour le pilotage de l'allocation du fonds en lien avec l'objectif d'investissement durable qui a été défini. L'intensité de GES a bien été réduite dans des proportions conformes à l'objectif annoncé et aucun investissement n'a eu lieu dans le secteur des combustibles fossiles au cours de l'exercice. L'indicateur correspondant a été maintenu à zéro.
3. L'indicateur relatif aux violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales fait l'objet d'une attention particulière à travers le suivi des controverses et la procédure d'exclusion normative pilotée par notre comité d'éthique.
4. L'indicateur concernant l'exposition à des armes controversées a été maintenu à zéro, conformément à notre politique d'exclusion sectorielle.
5. Tous les indicateurs sociaux et de gouvernance sont repris dans la grille d'analyse et de notation des sociétés sur les thèmes correspondants. Ces indicateurs peuvent ainsi contribuer à une exclusion en cas de note insuffisante (3,5 ou plus sur une échelle de 1 à 4).
6. Les autres indicateurs sont publiés pour information et utilisés comme des alertes au cours du processus d'investissement responsable. A ce stade, ils n'ont pas permis d'identifier des controverses supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion fait un suivi des controverses, ainsi que des procédures engagées selon le mécanisme de l'OCDE relatif aux entreprises multinationales. En particulier, l'ensemble des rapports de l'OCDE a été étudié afin d'identifier les entreprises non conformes. 211 procédures ont été reprises puis filtrées en fonction de la gravité des faits allégués et de leur lien avec notre univers d'investissement. 12 cas ont été étudiés de manière détaillée puis soumis à notre comité d'éthique. Le comité a décidé de maintenir 10 sociétés dans la liste des émetteurs éligibles. Deux autres cas, non présents en portefeuille, restent sous surveillance. Aucun investissement ne pourra avoir lieu sans validation explicite par le comité d'éthique.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives ont été prises en considération au sein des différentes étapes de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion sectorielle, l'identification des activités sensibles (climat et thème de l'eau), la notation de l'alignement climatique, la notation des efforts de réduction des incidences liées au thème de l'eau, la notation des aspects sociaux et de gouvernance, l'évaluation de la gravité des controverses, la revue des procédures auprès de l'OCDE et l'identification des liens pouvant exister avec des régimes autoritaires.



ANAXIS INCOME ADVANTAGE



La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir l'**année 2023**.

Quelle ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AT&T	Télécommunications	1,38%	Etats-Unis
AVANTOR	Equip. médical	1,31%	Etats-Unis
MODULAIRE	Location d'équipement	1,29%	Grande-Bretagne
PICARD	Commerce alimentaire	1,24%	France
PRIMO WATER	Boissons	1,24%	Canada
NETFLIX	Internet	1,23%	Etats-Unis
ILIAD	Télécommunications	1,07%	France
VERISURE HOLDING AB	Sécurité	1,07%	Suède
GOLDSTORY	Bijouteries	1,06%	France
EURONET WORLDWIDE	Services financiers	1,05%	Etats-Unis



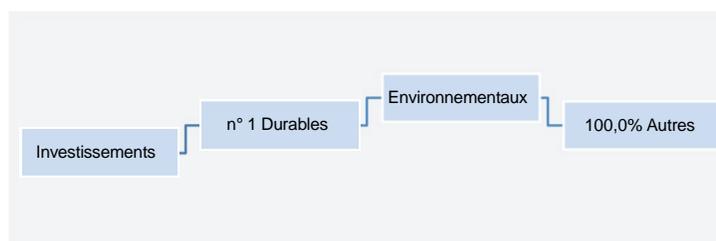
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ? Quelle était

l'allocation des actifs ?

Le fonds a pour objectif l'investissement durable. La part d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) s'élève à 100,0% de l'actif hors liquidités.

La catégorie « **n° 1 Durables** » couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans une grande variété de secteurs, tout en respectant scrupuleusement notre politique d'exclusion sectorielle qui écarte notamment les secteurs des énergies fossiles, des engrais, des pesticides, de l'emballage plastique, des OGM non thérapeutiques, du tabac, du nucléaire et de l'armement. Le rapport de gestion et les comptes annuels donnent des informations complémentaires concernant l'allocation sectorielle.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

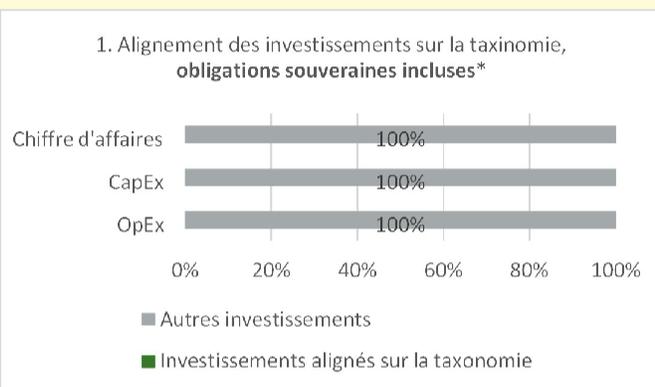
Le fonds a investi dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Néanmoins, ces investissements ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en la matière car les informations publiées par les entreprises ne nous permettent pas, à ce stade, d'évaluer leur degré d'alignement.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

A ce stade, les informations disponibles ne permettent pas de déterminer la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes au sens de la taxinomie européenne.

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Cette comparaison n'a pas pu être établie, faute d'informations de la part des entreprises.

Le symbole ci-contre représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE doit être considérée comme étant de 100%, dans la mesure où il n'est pas possible de vérifier cet alignement à partir des informations disponibles.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Nous n'avons pas identifié d'investissement dans la catégorie « n° 2 Non durables ».

Il est à noter que le fonds peut détenir à titre accessoire des liquidités en compte pour ses besoins de fonctionnement et qu'il réalise des opérations de change à terme dans un but de couverture avec la banque BNP Paribas.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

La société de gestion a pris les mesures suivantes en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable du fonds :

1. Appliquer avec vigilance la politique d'exclusion sectorielle,
2. Identifier les secteurs sensibles du point de vue de leur impact sur le climat à partir de la quantification de leurs émissions en gaz à effet de serre,
3. Evaluer et noter le degré d'alignement climatique des entreprises et leur engagement sur une trajectoire visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050,
4. Ecarter les entreprises ayant des impacts climatiques sensibles lorsque leur note est insuffisante,
5. Entrer dans une démarche d'engagement avec les sociétés en cours d'alignement qui ne remplissent pas encore tous les critères requis par notre méthode de sélection,
6. Evaluer et noter la responsabilité sociale et la gouvernance des entreprises, de manière à exclure celles ayant de mauvaises pratiques,
7. Suivre les controverses et soumettre les cas préoccupants à notre comité d'éthique en vue d'une éventuelle exclusion,
8. Calculer et publier les indicateurs pertinents en lien avec l'objectif climatique du fonds.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Identifiant d'entité juridique : 9695008B4NUHLOICQU94

Principales incidences négatives

Élément de mesure	Unité	Incidences 2023	Incidences 2022	Couverture	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
-------------------	-------	-----------------	-----------------	------------	-------------	--

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Emissions de gaz à effet de serre

1. Emissions de GES						
Emissions de GES de niveau 1	t	1 690	5 452	42%	Cet indicateur dépend de la taille des investissements et de l'allocation des portefeuilles. Son calcul requiert de connaître, pour chaque investissement, la quantité de gaz à effet de serre rejetée dans l'atmosphère sur l'année écoulée et la « valeur d'entreprise » en fin d'exercice. Les délais de publication impliquent la plupart du temps un décalage d'un an dans les données.	<p>Nous visons la neutralité en gaz à effet de serre à l'horizon 2050 pour l'ensemble des investissements de nos portefeuilles, conformément à notre engagement dans l'initiative Net Zero Asset Managers. Cet objectif est aligné sur les ambitions de l'Accord de Paris.</p> <p>Nous identifions les secteurs à fortes émissions et appliquons aux entreprises concernées des critères de sélection relatifs à leur stratégie de transition climatique.</p> <p>Cependant, nous excluons entièrement le secteur des énergies fossiles, y compris le transport de combustibles, le raffinage de produits pétroliers et la production d'électricité non renouvelable.</p> <p>Nous veillons aussi à ne pas investir dans des entreprises qui développent de nouveaux projets dans ces domaines.</p>

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Emissions de GES de niveau 2	t	593	1 190	42%	Voir ci-dessus.	Nos engagements couvrent à la fois les émissions de niveaux 1 et 2.
Emissions de GES de niveau 3	t	6 941	3 549	17%	<p>Cet indicateur concerne la quantité de gaz à effet de serre émise (i) par les produits des entreprises au cours de leur cycle de vie (aval) et (ii) par les moyens mobilisés pour leur production (amont), en plus des émissions des niveaux 1 et 2 couvertes par les indicateurs précédents.</p> <p>La proportion des entreprises publiant cet indicateur est encore faible mais progresse rapidement (de 4% fin 2022 à 17% fin 2023), ce qui explique la forte hausse de l'indicateur d'une année sur l'autre.</p>	<p>Ce type d'émissions est pris en compte dans le cas des secteurs ayant une forte contribution indirecte au réchauffement climatique.</p> <p>Les fournisseurs de services ou de matériels spécifiques au secteur des énergies fossiles sont exclus de nos portefeuilles (par exemple l'exploration pétrolière, le transport d'hydrocarbures, la construction de centrales thermiques ou d'oléoducs).</p> <p>Les fabricants de véhicules ou d'avions et les entreprises de logistique sont considérées comme faisant partie des secteurs sensibles. Nous leur appliquons des critères de sélection complémentaires, centrés sur leur stratégie de réduction des émissions de niveau 3.</p>
Emissions totale de GES	t	9 224	10 191		Il s'agit du cumul des émissions de niveaux 1, 2 et 3. Cet indicateur est susceptible de varier fortement en fonction la taille et de l'allocation des portefeuilles.	Du fait des méthodes d'investissement durable que nous mettons en œuvre, cet indicateur doit tendre vers zéro à l'horizon 2050.
2. Empreinte carbone						
	t/M€ d'invest.	39,0	32,9	42%	<p>L'empreinte carbone est la quantité totale de GES émise, rapportée à la taille des portefeuilles. Ce calcul neutralise l'effet d'une variation des encours sous gestion.</p> <p>Le chiffre indiqué concerne seulement les niveaux 1 et 2, de manière à permettre une comparaison avec l'année dernière. En incluant le niveau 3, on obtient une empreinte carbone de 275,8 t/M€ fin 2023.</p>	L'empreinte carbone, de même que les émissions, doit tendre vers zéro à l'horizon 2050, mais selon une trajectoire qui n'est pas affectée par la variation des encours sous gestion.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements						
	t/M€ de CA	81,5	89,5	100%	<p>Cet indicateur rapporte les émissions publiées au chiffre d'affaires des entreprises.</p> <p>Des estimations ont été utilisées chaque fois que nécessaire afin d'atteindre une couverture complète des portefeuilles.</p> <p>Le chiffre indiqué concerne seulement les niveaux 1 et 2, de manière à permettre une comparaison avec l'année dernière. En incluant le niveau 3, on obtient une intensité en GES de 168,8 t/M€ fin 2023. Cette intensité n'inclut pas les émissions de niveau 3 des entreprises qui ne les publient pas. Elle est donc susceptible de varier (à la hausse) avec l'amélioration de la transparence des entreprises.</p>	<p>Notre objectif à long terme est la neutralité carbone d'ici 2050. L'objectif à moyen terme est une réduction de cette intensité en gaz à effet serre de 7,5% par an en moyenne.</p> <p>En plus des exclusions sectorielles, la méthode utilisée consiste à évaluer les stratégies des entreprises appartenant à des secteurs à forte incidence climatique (selon notre classification qui recouvre tous les secteurs recommandés par le Net Zero Investment Framework).</p> <p>Nous utilisons les notes climatiques attribuées aux entreprises par le CDP et nous les complétons par une notation interne pour les entreprises qui ne participent pas à cette plateforme. Nous nous référons également aux engagements validés par l'organisation SBTi (Science Based Targets Initiative) lorsqu'ils existent.</p> <p>Notre processus vise à assurer que toutes les entreprises à forte incidence climatique potentielle ont des stratégies alignées sur l'Accord de Paris.</p> <p>Si ce n'est pas le cas lors de la première évaluation, une démarche d'engagement peut être mise en œuvre, à titre exceptionnel, pour une durée maximale d'un an.</p>
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles						
		0%	0%	100%	<p>Cette exposition concerne les sociétés qui tirent des revenus d'activités liées aux combustibles fossiles : prospection, extraction, production, transformation, stockage, raffinage ou distribution.</p>	<p>En vertu de notre politique d'exclusion sectorielle, cette exposition doit être de zéro.</p> <p>Une exception est cependant prévue pour les stations-services, indispensables au développement de la voiture électrique, bien que leurs revenus proviennent encore majoritairement de la distribution de carburant.</p>

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires des investissements						
Part de la consommation totale		74%	76%	40%	Ces moyennes ne tiennent pas compte du fait que certaines entreprises consomment ou produisent plus d'énergie que d'autres. Fin 2023, 26% du portefeuille étaient investis dans des sociétés qui peuvent être considérées comme neutres en émissions de gaz à effet de serre.	Ce pourcentage devrait baisser du fait de la mise en œuvre progressive de stratégies de transition climatique et de neutralité carbone au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons.
Part de la production totale		49%	68%	17%	Fin 2023, 26% du portefeuille étaient investis dans des sociétés qui peuvent être considérées comme neutres en émissions de gaz à effet de serre.	Ce pourcentage concerne la production au sein des groupes industriels, car nous excluons les sociétés vendant des combustibles fossiles ou de l'électricité produite à partir de sources non renouvelables. Le secteur du nucléaire est également exclu.
6. Intensité de consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements, par secteur à fort impact climatique						
A. Agriculture, exploitation forestière et pêche	GWh / M€ de CA		0,2		Aucune allocation	La baisse de la consommation d'énergie est un des moyens permettant de réduire de l'intensité en GES des activités économiques. Ce facteur est particulièrement important dans les secteurs pour lesquels il n'existe pas encore d'alternative aux énergies fossiles (par exemple le transport aérien et le fret maritime). Dans tous les cas, l'intensité énergétique des entreprises à fort impact fait partie des critères utilisés pour évaluer la crédibilité des plans de transition climatique présentés par ces entreprises.
B. Mines et carrières	GWh / M€ de CA			0%	Sur une allocation de 0,2%	
C. Industrie manufacturière	GWh / M€ de CA	1,8	0,7	45%	Sur une allocation de 29,3%	
D. Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionnée	GWh / M€ de CA	0,0		57%	Sur une allocation de 0,3%	
E. Distribution et traitement de l'eau, gestion des déchets et dépollution	GWh / M€ de CA	0,8	0,5	9%	Sur une allocation de 1,6%	
F. Construction	GWh / M€ de CA	0,9	0,9	28%	Sur une allocation de 2,3%	
G. Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules motorisés	GWh / M€ de CA	0,5	0,1	25%	Sur une allocation de 2,7%	
H. Transport et stockage	GWh / M€ de CA	0,1	2,7	10%	Sur une allocation de 2,2%	
L. Activités immobilières	GWh / M€ de CA	0,7	0,3	57%	Sur une allocation de 1,9%	

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité						
Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones		0%		72%	<p>Du fait du manque d'informations disponibles de la part des entreprises, nous avons développé la méthode d'évaluation suivante.</p> <p>(1) Nous avons classé les secteurs d'activité en trois catégories en fonction de leur incidence potentielle sur la biodiversité. Notre évaluation se concentre sur les secteurs à forte incidence potentielle.</p> <p>(2) Nous avons établi une liste de 33 pays sensibles dans lesquels la biodiversité apparaît particulièrement menacée. Pour cela nous avons utilisé des données publiées par l'IUCN. Notre évaluation se concentre sur les entreprises ayant leurs activités principales dans un pays sensible.</p> <p>(3) Le critère utilisé repose sur deux éléments complémentaires : (i) l'entreprise doit avoir mis en place une procédure interne en matière de biodiversité et (ii) elle ne doit faire l'objet d'aucune controverse grave en lien avec la biodiversité.</p>	<p>Notre incidence potentielle sur la biodiversité est fortement réduite par notre politique d'exclusion visant les secteurs des engrais, des pesticides, du plastique d'emballage et des OGM non-thérapeutiques.</p> <p>Parallèlement, l'indicateur décrit ci-contre a été mis en place au quatrième trimestre 2023 afin de renforcer notre vigilance dans ce domaine. Notre objectif est de le maintenir à zéro.</p> <p>Si un investissement non conforme est identifié, il devra généralement être vendu dans un délai de 3 mois.</p>

Eau

8. Rejets dans l'eau						
Rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, en moyenne pondérée	t/M€ d'invest.				0%	<p>Les informations nécessaires n'ont pas pu être collectées</p> <p>Pour les sociétés ayant un impact important sur les milieux aquatiques ou les ressources en eau, cet indicateur doit être pris en compte dans l'attribution d'une note sur le thème de l'eau. Cependant, il n'apparaît que très rarement dans les données collectées. Ce point constitue une préoccupation majeure. Les solutions restent à l'étude.</p>

Déchets

9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs						
Déchets dangereux et déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, en moyenne pondérée	t/M€ d'invest.	82,0	1,9		18%	<p>La production de déchets radioactifs est de zéro car nous excluons le secteur du nucléaire et n'avons pas identifié de société en portefeuille utilisant des matières radioactives (ce qui pourrait être le cas dans la santé ou certaines industries). Concernant les autres types de déchets dangereux, la collecte de données demeure trop partielle à ce stade.</p>

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales						
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations de ces principes		0%	0%	100%		<p>Nous suivons les controverses, notamment à travers un abonnement aux services de l'agence ISS. Nous examinons par ailleurs les rapports de l'OCDE et les notes de recherche de plusieurs agences d'analyse financière et extra-financière.</p> <p>Notre comité d'éthique étudie chaque cas de violation potentielle afin de décider d'une éventuelle exclusion. Notre objectif est de n'avoir aucun investissement dans des sociétés n'agissant pas de manière conforme à ces principes.</p>
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect de ces principes						
Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect de ces principes, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations		13%	7%	47%	<p>Cet indicateur a été défini de manière à couvrir une part substantielle de nos portefeuilles avec les données disponibles. Nous recueillons les informations publiées par les entreprises concernant l'existence de procédures couvrant chacun des 10 thèmes présents dans le Pacte mondial. Les mécanismes de conformité sont considérés comme insuffisants si moins de 3 thèmes sont couverts par des procédures.</p>	<p>Cet indicateur est pris en compte dans notre analyse de la responsabilité sociale des entreprises. Nous notons les entreprises sur une échelle de 1 (meilleure note) à 4 (moins bonne note). Une note de 3,50 ou plus conduit à une exclusion.</p> <p>Chaque thème du Pacte mondial non couvert par une procédure dégrade la note de 0,01 point, d'où une pénalité maximale de 0,10. Par ailleurs, l'absence d'informations disponibles dégrade la note d'un incrément forfaitaire de 0,05 point.</p>

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

12. Écart de rémunération entre hommes et femme						
Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements		19%	6%	3%		<p>Cet indicateur est pris en compte dans notre note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit ci-dessus).</p> <p>Si l'indicateur est positif, la note est dégradée proportionnellement à la valeur de l'indicateur, jusqu'à atteindre une pénalité maximale de 0,2 point pour un écart de rémunération moyen de 10% ou plus. L'absence d'information conduit à une pénalité forfaitaire de 0,05 point. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.</p>
13. Mixité au sein des organes de gouvernance						
Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration	27%	30%	54%		<p>Cet indicateur est pris en compte dans notre note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit au § 11 ci-dessus).</p> <p>Si l'indicateur est inférieur à 50%, la note est dégradée proportionnellement à la valeur de l'indicateur, jusqu'à atteindre une pénalité maximale de 0,05 point s'il n'y a aucune femme au conseil d'administration. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.</p>
14. Exposition à des armes controversées						
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)		0%	0%	100%		<p>Le secteur de l'armement est, de manière générale, exclu de notre gestion. La vigilance est encore plus grande dans le cas des armes controversées. Aucune implication dans ce domaine n'est tolérée.</p>

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

SUPPLEMENTAIRES

Performance énergétique

EC5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables						
Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie						Cette part est de zéro dans le cas des sociétés de production d'électricité. En effet, nous excluons le secteur des énergies non renouvelables.
Charbon		1%	1%	34%		Dans les autres cas, nous utilisons cet indicateur dans notre évaluation de la stratégie de transition climatique des entreprises. Notre approche est centrée sur les efforts fournis. L'analyse est résumée par une note climatique qui tient compte de l'évolution de cet indicateur. En effet, la réduction de l'utilisation d'énergies non renouvelables est un élément essentiel de la transition climatique. Une entreprise qui ne remplit pas nos critères dans ce domaine ne peut être considérée comme alignée avec nos objectifs d'investissement durable. Lorsqu'elle a une incidence importante (selon notre classification sectorielle), une telle société doit être exclue de nos portefeuilles (en priorité de ceux affichant des objectifs climatiques explicites). Les sociétés de moindre incidence et les positions de tailles peu significatives sont soumises à des limites d'allocation spécifiques en fonction de leurs notes climatiques.
Pétrole		9%	12%	34%		
Gaz		22%	30%	34%		

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Eau, déchets et autres matières

EC6. Utilisation et recyclage de l'eau						
Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	m ³ /M€ de CA	1 935	1 471	35%	Cet indicateur est fortement biaisé par l'allocation au secteur de l'hydroélectricité.	La quantité d'eau consommée devrait baisser, au sein des secteurs à forte incidence, au fur et à mesure que les politiques environnementales des entreprises produisent leurs effets. L'utilisation de notes sur le thème de l'eau devrait encourager ce mouvement et conduire à exclure les entreprises ne faisant pas d'efforts suffisants. Cependant, le niveau de l'indicateur dépend également de l'allocation sectorielle du portefeuille, qui évolue en fonction des choix de gestion.
EC7. Part d'investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau						
		76%	69%	100%	Lorsqu'aucune information n'a pu être collectée à ce propos, nous avons considéré que la société n'avait pas de politique. La part de l'allocation considérée comme ayant une incidence potentielle élevée sur les ressources en eau est de seulement 4%. Toutes les sociétés concernées ont des notes suffisantes sur le thème de l'eau relativement à cet indicateur.	Notre objectif est de maintenir à zéro la part des sociétés ayant (selon notre analyse sectorielle) une forte incidence potentielle sur les ressources en eau et n'ayant pas mis en place de politique satisfaisante dans ce domaine. Dans ce but, nous utilisons les informations publiées par les entreprises et les notes du CDP sur le thème de l'eau, lorsqu'elles sont disponibles. Dans les autres cas, nous appliquons des notes internes issues de l'analyse des rapports de durabilité des entreprises.
EC8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé						
Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau		0%	0%	17%		Nous cherchons à maintenir cet indicateur à zéro pour les sociétés ayant une incidence potentielle élevée sur les ressources en eau. Nous le surveillons aussi au niveau global afin de nous assurer qu'il ne dévie pas significativement de zéro.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

EC9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques						
Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006		0%	0%	100%	Cet indicateur concerne la « fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques ».	Notre allocation n'exclut pas le secteur chimique en général, mais elle exclut effectivement la production d'engrais et de pesticides.

Titres verts

EC16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental						
		96%	98%	100%		Les green bonds ne représentent pour l'instant qu'une très faible part de notre univers d'investissement. Notre processus d'investissement durable doit donc s'appuyer sur d'autres critères pour sélectionner les instruments éligibles.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

SUPPLEMENTAIRES

Les questions sociales et de personnel

SC1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail						
Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail		14%		27%	La méthode d'obtention des données utilisées pour le calcul de cet indicateur a été améliorée en 2023. Le chiffre couvre les trois derniers trimestres de l'année.	Le thème de la prévention des accidents du travail fait partie de la grille d'analyse utilisée pour déterminer la note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit au § 11 ci-dessus). Cet indicateur est explicitement pris en compte. En l'absence de politique de prévention des accidents du travail, la note est dégradée de 0,05 point. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.
SC4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs						
Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)		8%	8%	50%		Le thème des relations avec les fournisseurs fait partie de la grille d'analyse utilisée pour déterminer la note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit au § 11 ci-dessus). Cet indicateur est explicitement pris en compte. En l'absence de code de conduite pour les fournisseurs, la note est dégradée de 0,10 point. En l'absence d'information disponible, la note est dégradée de 0,05 point. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.
SC6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte						
Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte		2%	2%	50%		Cet indicateur est pris en compte dans notre note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit au § 11 ci-dessus). En l'absence de politique de protection des lanceurs d'alerte et de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel, la note est dégradée de 0,10 point. C'est également le cas en l'absence d'information disponible. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

SC7. Cas de discrimination						
Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée		0,0	0,0	73%	Cet indicateur est construit à partir des controverses identifiées par ISS sur des questions de discrimination et notées 4/10 ou plus selon l'échelle de l'agence. Cet indicateur a été calculé en fin d'année.	Chaque fois qu'un problème sérieux est identifié, le cas est soumis à notre comité d'éthique, qui se prononce sur une éventuelle exclusion. Un dossier est constitué et les décisions sont consignées dans les procès-verbaux des réunions.

Droits de l'homme

SC9. Absence de politique en matière de droits de l'homme						
Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme		4%	3%	48%		Cet indicateur est pris en compte dans notre note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit au § 11 ci-dessus). En l'absence de politique en matière de droits de l'homme, la note est dégradée de 0,05 point. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.
SC10. Manque de diligence raisonnable						
Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme		26%	36%	39%		Cet indicateur est pris en compte dans notre note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit au § 11 ci-dessus). En l'absence d'une procédure de diligence en matière de droits de l'homme, la note est dégradée de 0,05 point. Cette pénalité est portée à 0,15 si la société est exposée à un risque important d'exploitation d'enfants par le travail (cf. indicateur SC12 ci-dessous). Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.
SC11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains						
Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains		15%	6%	42%		Cet indicateur est pris en compte dans notre note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit au § 11 ci-dessus). Si une société n'a pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains alors qu'elle est exposée à un risque important de travail forcé (selon l'indicateur SC13 présenté ci-dessous), sa note est dégradée de 0,10 point. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

SC12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail						
Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité		9%		97%	Cet indicateur a été calculé en fin d'année.	Cet indicateur est utilisé pour moduler la note de responsabilité sociale des entreprises, comme indiqué au § SC10 ci-dessus.
SC13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire						
Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité		4%		97%	Cet indicateur a été calculé en fin d'année.	Cet indicateur est utilisé pour moduler la note de responsabilité sociale des entreprises, comme indiqué au § SC11 ci-dessus.
SC14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme						
Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée		0,0	0,0	80%		Notre comité d'éthique exclut de notre univers d'investissement les sociétés coupables de violations graves des droits de l'homme. La vigilance est renforcée par un abonnement à l'agence ISS. Tout membre de l'équipe qui est informé d'une violation ou a de bonnes raisons de soupçonner un problème doit informer le comité sans délai.

Lutte contre la corruption et les actes de corruption

SC15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption		1%	1%	49%		Cet indicateur est pris en compte dans notre note de gouvernance des entreprises (qui est distincte de la note de responsabilité sociale mais suit une logique similaire, voir § 11 ci-dessus). Si une société n'a pas de politique de lutte contre la corruption, sa note est dégradée de 0,05 point. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sur le thème de la gouvernance sont exclues.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Immobilisations Nettes		
Dépôts		
Instruments financiers	62,313,541.23	46,998,634.17
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	55,604,128.23	45,031,007.08
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	55,604,128.23	45,031,007.08
Titres de créances	5,654,912.98	974,727.09
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	5,654,912.98	974,727.09
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres d'organismes de placement collectif	1,054,500.00	992,900.00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	1,054,500.00	992,900.00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titre reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres Actifs : Loans		
Autres instruments financiers		
Créances	39,421,641.15	41,947,670.39
Opérations de change à terme de devises	38,543,191.34	41,089,556.83
Autres	878,449.81	858,113.56
Comptes financiers	2,663,471.35	1,949,241.13
Liquidités	2,663,471.35	1,949,241.13
TOTAL DE L'ACTIF	104,398,653.71	90,895,545.69

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	64,672,946.01	45,058,295.98
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) Report à nouveau (a)	8,752.49	628.58
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) Résultat de l'exercice (a,b)	-2,178,054.23	1,331,709.59
	2,713,528.66	2,400,130.07
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	65,217,172.93	48,790,764.22
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé Autres opérations	-	-
Dettes	39,181,480.84	42,082,742.54
Opérations de change à terme de devises Autres	39,107,330.18	42,022,519.93
Comptes financiers	74,150.66	60,222.61
Concours bancaires courants	-	22,038.93
Emprunts	-	22,038.93
	-	-
TOTAL DU PASSIF	104,398,653.77	90,895,545.69

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2,984,541.92	3,066,838.92
Produits sur titres de créances	105,916.61	22,367.00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	128,547.61	19,274.12
Produits sur prêts		
Autres produits financiers		
TOTAL I	3,219,006.21	3,108,480.04
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	-1,493.24	-7,482.12
Autres charges financières	-8,943.61	-8,585.60
TOTAL II	-10,436.85	-16,067.72
Résultat sur opérations financières (I + II)	3,208,569.36	3,092,412.32
Autres produits (III)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-701,750.44	-637,034.37
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	2,506,818.92	2,455,377.95
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	206,709.72	-55,247.82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)		
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	2,713,528.64	2,400,130.07

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié. La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

Le FCP peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de souscription et de rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le FCP met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement.

Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat de parts du FCP en épargnant ainsi les autres porteurs. Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription et rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement induits.

La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions et rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés qu'en raison de l'application du swing pricing, la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille. La politique de swing pricing est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. L'application du swing pricing est à la discrétion de la société de gestion, dans le respect de cette politique.

Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en oeuvre.

Frais de gestion financière

- 1,30 % TTC maximum pour la part E1.
- 1,30 % TTC maximum pour la part E2.
- 1,30 % TTC maximum pour la part U1.
- 1,30 % TTC maximum pour la part S1.
- 0,75 € TTC maximum pour la part I1.
- 0,75 € TTC maximum pour la part I2.
- 0,75 € TTC maximum pour la part J1.
- 0,75 € TTC maximum pour la part K1.

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0.15% TTC maximum de l'actif net.

Frais de recherche

Les frais de recherche sont provisionnés sur chaque VL sur la base d'un montant communiqué par la société de gestion.

En l'absence de compte spécifique prévu par la réglementation, ces frais seront enregistrés dans la rubrique "autres charges financières" dans le compte de résultat.

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part E1.
Capitalisation pour la part U1.
Capitalisation pour la part S1.
Capitalisation pour la part I1.
Capitalisation pour la part J1.
Capitalisation pour la part K1.
Capitalisation et/ou Distribution pour la part E2. Capitalisation et/ou
Distribution pour la part I2.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part E1.
Capitalisation pour la part U1.
Capitalisation pour la part S1.
Capitalisation pour la part I1.
Capitalisation pour la part J1.
Capitalisation pour la part K1.
Capitalisation pour la part E2.
Capitalisation pour la part I2.

Changements affectant le fonds

Néant.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	48,790,764.22	45,287,280.39
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	14,722,243.80	14,630,780.90
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-3,898,139.30	-7,100,176.98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	609,906.45	-5,303.17
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2,418,289.09	-1,051,901.50
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-4,827.67
Différences de change	86,834.13	1,485,937.78
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	4,817,033.78	-6,899,930.50
Différence d'estimation exercice N	-1,614,419.99	-6,431,453.77
Différence d'estimation exercice N-1	6,431,453.77	-468,476.73
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-6,472.93
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2,506,818.94	2,455,377.90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	65,217,172.93	48,790,764.22

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	1,054,500.00
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	62,268.3779	
de titres rachetés	13,307.2236	
Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,400.0000	
de titres rachetés	460.0000	
Catégorie de classe U1 (Devise: USD)		
Nombre de titres émis	22,395.4140	
de titres rachetés	3,112.6794	
Catégorie de classe S1 (Devise: CHF)		
Nombre de titres émis	5,822.1784	
de titres rachetés	4,603.9554	
Catégorie de classe I1 (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	41,022.0713	
de titres rachetés	6,580.5412	
Catégorie de classe J1 (Devise: USD)		
Nombre de titres émis	-	
de titres rachetés	9,218.5683	
Catégorie de classe K1 (Devise: CHF)		
Nombre de titres émis	8,667.0221	
de titres rachetés	1,805.2171	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	26,858.17	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	263,183.25	1.44
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,590.78	1.44
Commissions de surperformance		
Autres frais		
Catégorie de classe U1 (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	193,550.03	1.44
Commissions de surperformance		
Autres frais		
Catégorie de classe S1 (Devise: CHF)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	44,152.72	1.44
Commissions de surperformance		
Autres frais		
Catégorie de classe I1 (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	114,558.33	0.90
Commissions de surperformance		
Autres frais		
Catégorie de classe J1 (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	70,545.80	0.90
Commissions de surperformance		
Autres frais		
Catégorie de classe K1 (Devise: CHF)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	14,169.57	0.90
Commissions de surperformance		
Autres frais		
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	620,000.00
Valorisation des achats de devises à terme	28,414,017.45
Contrevaleur des ventes à terme	10,129,173.89
Autres débiteurs divers	224,349.81
Coupons à recevoir	34,100.00
TOTAL DES CREANCES	39,421,641.15
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	9,808,300.54
Contrevaleur des achats à terme	29,299,029.64
Frais et charges non encore payés	63,391.66
Autres créditeurs divers	10,759.00
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	39,181,480.84

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	55,604,128.25
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	607,879.80
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	54,996,248.45
Titres de créances	5,654,912.98
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	5,654,912.98
Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	5,654,912.98
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	43,966,433.54	-	11,637,694.71	-
Titres de créances	5,608,495.72	-	46,417.26	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2,663,471.39
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et dehors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	265,979.75	312,660.92	13,197,376.71	24,713,403.21	17,114,707.66
Titres de créances	-	-	91,213.93	1,912,392.05	3,651,307.00
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2,663,471.39	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et dehors-bilan

	USD	CHF	GBP	SEK	NOK
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	6,829,993.22	531,434.87	2,011,897.52	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	22,909,071.83	5,504,945.62	-	-	-
Comptes financiers	360,410.77	75,799.71	47,137.86	10,644.95	273.07
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	7,355,564.31	524,359.11	1,928,377.12	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	855,157.23	705,130.85
Total	855,157.23	705,130.85
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	855,157.23	705,130.85
Total	855,157.23	705,130.85
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-219,170.78	-827,092.52
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-219,170.78	-827,092.52
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-219,170.78	-827,092.52
Total	-219,170.78	-827,092.52
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	8,752.49	628.58
Résultat	6,756.95	3,411.31
Total	15,509.44	4,039.89
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	15,509.44	4,039.89
Capitalisation	-	-
Total	15,509.44	4,039.89
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,731.68	-3,985.65
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1,731.68	-3,985.65
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,731.68	-3,985.65
Total	-1,731.68	-3,985.65
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Catégorie de classe U1 (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	596,729.17	541,278.23
Total	596,729.17	541,278.23
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	596,729.17	541,278.23
Total	596,729.17	541,278.23
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,023,803.70	1,539,694.00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1,023,803.70	1,539,694.00
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,023,803.70	1,539,694.00
Total	-1,023,803.70	1,539,694.00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Catégorie de classe S1 (Devise: CHF)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	136,410.43	139,501.56
Total	136,410.43	139,501.56
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	136,410.43	139,501.56
Total	136,410.43	139,501.56
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-159,227.65	123,253.79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-159,227.65	123,253.79
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-159,227.65	123,253.79
Total	-159,227.65	123,253.79
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Catégorie de classe I1 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	678,119.23	542,794.40
Total	678,119.23	542,794.40
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	678,119.23	542,794.40
Total	678,119.23	542,794.40
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-154,348.29	-569,324.08
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-154,348.29	-569,324.08
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-154,348.29	-569,324.08
Total	-154,348.29	-569,324.08
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Catégorie de classe J1 (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	354,572.48	413,932.67
Total	354,572.48	413,932.67
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	354,572.48	413,932.67
Total	354,572.48	413,932.67
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-525,247.68	1,028,821.19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-525,247.68	1,028,821.19
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-525,247.68	1,028,821.19
Total	-525,247.68	1,028,821.19
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Catégorie de classe K1 (Devise: CHF)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	85,783.17	54,081.05
Total	85,783.17	54,081.05
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	85,783.17	54,081.05
Total	85,783.17	54,081.05
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-94,524.45	40,342.86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-94,524.45	40,342.86
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-94,524.45	40,342.86
Total	-94,524.45	40,342.86
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	109.85	97.54	107.56
Actif net (en k EUR)	12,201.01	14,800.68	21,587.52
Nombre de titres			
Parts C	111,063.6445	151,727.8611	200,689.0154

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement			
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts C	-2.25	-5.42	-1.05
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts C	2.26	4.64	4.21

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts D	100.81	88.59	97.65
Actif net (en k EUR)	678.21	71.40	170.56
Nombre de titres			
Parts D	6,726.9786	805.8176	1,745.8176

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement			
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	1.00	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts D	-1.77	-4.94	-0.95
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts D	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Catégorie de classe U1 (Devise: USD)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en USD)			
Parts C	121.34	110.96	124.79
Actif net (en k EUR)	13,307.39	11,694.26	14,884.97
Nombre de titres			
Parts C	124,709.2253	112,470.2291	131,752.9637

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts C	4.72	13.68	-7.77
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts C	2.09	4.81	4.52

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Catégorie de classe S1 (Devise: CHF)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en CHF)			
Parts C	107.45	95.07	102.70
Actif net (en k EUR)	3,126.54	2,991.50	3,567.07
Nombre de titres			
Parts C	30,148.7875	31,070.7895	32,289.0125

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement			
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en CHF)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en CHF)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en CHF)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts C	3.57	3.96	-4.93
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts C	2.02	4.48	4.22

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Catégorie de classe I1 (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	113.15	101.03	112.02
Actif net (en k EUR)	7,236.56	10,208.61	15,177.38
Nombre de titres			
Parts C	63,952.5145	101,043.2637	135,484.7938

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement			
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts C	-2.32	-5.63	-1.13
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts C	2.73	5.37	5.01

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Catégorie de classe J1 (Devise: USD)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en USD)			
Parts C	101.67	93.43	105.62
Actif net (en k EUR)	8,174.31	7,986.01	7,841.34
Nombre de titres			
Parts C	91,429.4043	91,222.4043	82,003.8366

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement			
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts C	1.77	11.27	-6.40
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts C	1.75	4.53	4.32

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Catégorie de classe K1 (Devise: CHF)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en CHF)			
Parts C	110.84	98.62	107.11
Actif net (en k EUR)	563.26	1,038.31	1,988.33
Nombre de titres			
Parts C	5,265.0000	10,395.2171	17,257.0221

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement			
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en CHF)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en CHF)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en CHF)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts C	-1.51	3.88	-5.47
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts C	2.46	5.20	4.97

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées				55,604,128.25	85.26
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				55,604,128.25	85.26
ABERCROMBIE & FI 8.75% 20-15/07/2025	500,000.00	101.62	USD	478,429.97	0.73
ACCOR 19-31/12/2059 FRN	400,000.00	97.71	EUR	397,963.75	0.61
ADEVINTA ASA 3% 20-15/11/2027	850,000.00	99.76	EUR	851,336.97	1.31
AHLSTROM-MUN 3.625% 21-04/02/2028	400,000.00	90.67	EUR	366,372.22	0.56
ALLWYN ENTERTAIN 7.25% 23-30/04/2030	600,000.00	105.48	EUR	653,174.00	1.00
ALMAVIVA 4.875% 21-30/10/2026	400,000.00	99.00	EUR	399,412.50	0.61
ALTICE FRANCE 4% 20-15/02/2028	500,000.00	44.51	EUR	230,236.10	0.35
AMERICAN TOWER 0.95% 21-05/10/2030	200,000.00	84.02	EUR	168,516.16	0.26
AMS-OSRAM AG 10.5% 23-30/03/2029	440,000.00	108.64	EUR	482,237.12	0.74
APL LTD 8% 94-15/01/2024	100,000.00	101.33	USD	95,112.78	0.15
APOLLO SWEDISH 23-05/07/2029 FRN	400,000.00	101.87	EUR	416,439.00	0.64
ARAGVI FINANCE 8.45% 21-29/04/2026	500,000.00	68.97	USD	318,961.76	0.49
ARD FINANCE SA 5% 19-30/06/2027	500,000.00	50.23	EUR	251,380.21	0.39
ARYZTA AG 13-31/12/2049 FRN	500,000.00	98.81	CHF	531,434.87	0.81
ASG FINANCE 7.875% 19-03/12/2024	350,000.00	98.02	USD	312,660.92	0.48
AT&T INC 20-31/12/2060 FRN	900,000.00	96.34	EUR	884,558.09	1.36
ATENTO LUXCO 1 S 8% 21-10/02/2026 DFLT	276,000.00	0.51	USD	1,274.25	-
AUSTIN BIDCO INC 7.125% 20-15/12/2028	460,000.00	85.91	USD	359,243.70	0.55
AVANTOR FUNDING 3.875% 20-15/07/2028	800,000.00	98.28	EUR	800,731.67	1.23
AZELIS FINAN 5.75% 23-15/03/2028	533,000.00	103.83	EUR	562,593.25	0.86
B&M EUROPEAN 8.125% 23-15/11/2030	400,000.00	106.82	GBP	497,234.33	0.76
BANIJAY ENTERTAI 7% 23-01/05/2029	577,000.00	106.12	EUR	623,991.64	0.96
BCP V MODULAR 6.75% 21-30/11/2029	937,000.00	82.16	EUR	775,666.03	1.19
BELDEN INC 3.875% 18-15/03/2028	600,000.00	97.10	EUR	589,601.37	0.90
BOELS TOPHOLD 6.25% 23-15/02/2029	400,000.00	104.64	EUR	425,625.00	0.65
CEDACRI MERGECO 23-15/05/2028 FRN	500,000.00	99.16	EUR	502,159.30	0.77
CELANESE US HLDS 4.777% 22-19/07/2026	500,000.00	101.82	EUR	520,074.96	0.80
CENTURION BIDCO 5.875% 20-30/09/2026	100,000.00	98.25	EUR	99,766.59	0.15
CHINA WATER AFF 4.85% 21-18/05/2026	300,000.00	86.26	USD	235,921.56	0.36
CIDRON AIDA FINC 5% 21-01/04/2028	418,000.00	96.61	EUR	409,173.19	0.63
CIMPRESS PLC 7% 18-15/06/2026	650,000.00	97.82	USD	577,647.67	0.89
CK HUTCHISON 1.5% 19-17/10/2031	600,000.00	84.40	EUR	508,298.89	0.78
CPI PROPERTY GRO 20-31/12/2060 FRN	450,000.00	29.99	EUR	137,850.05	0.21

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi
					de l'actif net
CROWN EUROPEAN 5% 23-15/05/2028	500,000.00	103.89	EUR	522,759.23	0.80
CT INVESTMENT 5.5% 21-15/04/2026	550,000.00	99.56	EUR	554,112.17	0.85
EDREAMS ODIGEO S 5.5% 22-15/07/2027	607,000.00	99.94	EUR	622,200.30	0.95
ELIOR PARTICIPAT 3.75% 21-15/07/2026	500,000.00	92.90	EUR	473,271.88	0.73
ENDURANCE ACQUIS 6% 21-15/02/2029	75,000.00	75.65	USD	52,926.10	0.08
ENERGO PRO AS 8.5% 22-04/02/2027	400,000.00	98.33	USD	368,797.56	0.57
EUROFINS SCIEN 17-31/12/2049 FRN	475,000.00	96.63	EUR	461,162.16	0.71
EURONET WORLDWID 1.375% 19-22/05/2026	700,000.00	94.00	EUR	663,965.29	1.02
FIBER BIDCO SPA 11% 22-25/10/2027	333,000.00	109.60	EUR	374,416.88	0.57
FOOD SERVICE PRO 5.5% 22-21/01/2027	500,000.00	100.26	EUR	513,655.00	0.79
FORVIA 2.75% 21-15/02/2027	600,000.00	95.92	EUR	576,350.01	0.88
FRIG CONCEPCION 7.7% 21-21/07/2028	303,000.00	83.38	USD	238,208.77	0.37
FS LUX SARL 10% 20-15/12/2025	400,000.00	102.45	USD	372,780.52	0.57
G-III APPAREL GR 7.875% 20-15/08/2025	500,000.00	100.11	USD	466,807.36	0.72
GOLDSTORY SAS 5.375% 21-01/03/2026	590,000.00	99.86	EUR	599,945.58	0.92
GRIFOLS SA 2.25% 19-15/11/2027	650,000.00	94.62	EUR	616,969.02	0.95
GRUENENTHAL GMBH 6.75% 23-15/05/2030	750,000.00	106.33	EUR	804,193.73	1.23
HAT HOLDINGS I 6% 20-15/04/2025	200,000.00	99.82	USD	183,084.22	0.28
HEIMSTADEN 21-31/12/2061 FRN	500,000.00	22.10	EUR	143,112.50	0.22
HEIMSTADEN 4.25% 21-09/03/2026	100,000.00	47.99	EUR	49,338.33	0.08
HOLDING DINFRAS 0.625% 21-16/09/2028	700,000.00	87.15	EUR	611,323.16	0.94
HSE FINANCE SARL 5.625% 21-15/10/2026	720,000.00	54.66	EUR	398,925.04	0.61
HT TROPLAST AG 9.375% 23-15/07/2028	364,000.00	101.96	EUR	386,916.52	0.59
IHS NETHERLANDS 8% 19-18/09/2027	500,000.00	89.49	USD	415,608.27	0.64
ILIAD 5.625% 23-15/02/2030	700,000.00	103.89	EUR	761,952.30	1.17
IMERYS SA 1% 21-15/07/2031	600,000.00	78.84	EUR	475,839.48	0.73
INPOST SA 2.25% 21-15/07/2027	600,000.00	93.13	EUR	565,098.00	0.87
INTL GAME TECH 2.375% 19-15/04/2028	550,000.00	93.18	EUR	515,317.65	0.79
IPD 3 BV 8% 23-15/06/2028	460,000.00	107.02	EUR	494,223.75	0.76
IQVIA INC 2.25% 21-15/03/2029	700,000.00	91.93	EUR	648,232.83	0.99
KAIXO BONDCO TEL 5.125% 21-30/09/2029	300,000.00	94.00	EUR	286,612.50	0.44
KONINKLIJKE KPN 22-21/12/2170 FRN	500,000.00	103.87	EUR	520,419.75	0.80
LABORATOIRE EIME 5% 21-01/02/2029	400,000.00	81.42	EUR	334,140.22	0.51
LA FINAN ATALIAN 5.125% 15/05/2025	400,000.00	74.40	EUR	298,625.00	0.46
L BRANDS INC 7.5% 19-15/06/2029	300,000.00	104.28	USD	284,224.64	0.44
LENZING AG 20-31/12/2060 FRN	400,000.00	87.34	EUR	351,076.72	0.54

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi
					de l'actif net
LHMC FINCO 2 7.25% 19-02/10/2025	491,799.00	99.68	EUR	506,864.81	0.78
LINK MOBILITY 3.375% 20-15/12/2025	500,000.00	95.75	EUR	479,628.42	0.74
LORCA TELECOM 4% 20-18/09/2027	300,000.00	97.82	EUR	297,063.75	0.46
LOTTO SPAROMA 7.125% 23-01/06/2028	555,000.00	105.77	EUR	590,559.31	0.91
LOXAM SAS 5.75% 19-15/07/2027	250,000.00	98.55	EUR	247,087.50	0.38
LSF9 ATLMIC FIN 7.75% 21-15/02/2026	600,000.00	96.04	USD	537,808.54	0.82
MATTEL INC 3.75% 21-01/04/2029	150,000.00	91.45	USD	125,481.46	0.19
MEDIA AND GAMES 22-21/06/2026 FRN	300,000.00	96.50	EUR	290,602.08	0.45
MGI MEDIA GAMES 23-24/03/2027 FRN	100,000.00	96.75	EUR	96,967.12	0.15
MOBILUX FINANCE 4.25% 21-15/07/2028	700,000.00	91.08	EUR	651,451.10	1.00
NETFLIX INC 3.875% 19-15/11/2029	750,000.00	103.61	EUR	778,505.37	1.19
NEXANS SA 5.5% 23-05/04/2028	400,000.00	106.28	EUR	441,549.60	0.68
NEXI 0% 21-24/02/2028 CV	700,000.00	86.84	EUR	607,879.80	0.93
OHL OPERACIONES 6.6% 21-31/03/2026	500,000.00	92.97	EUR	488,466.85	0.75
OI EUROPEAN GRP 6.25% 23-15/05/2028	530,000.00	104.93	EUR	560,558.05	0.86
ONTEX GROUP 3.5% 21-15/07/2026	600,000.00	96.61	EUR	589,446.89	0.90
ORGANON FIN 1 2.875% 21-30/04/2028	660,000.00	92.11	EUR	611,219.21	0.94
ORIFLAME INVEST 21-04/05/2026 FRN	400,000.00	30.07	EUR	124,697.61	0.19
PARTS EUROPE SA 21-20/07/2027 FRN	550,000.00	100.83	EUR	563,614.98	0.86
PCF GMBH 21-15/04/2026 FRN	550,000.00	77.63	EUR	437,445.07	0.67
PHM GROUP 22-19/06/2026 FRN	360,000.00	101.51	EUR	367,158.00	0.56
PICARD 5.375% 21-01/07/2027	700,000.00	94.04	EUR	660,131.26	1.01
PINEWOOD FINANCE 3.625% 21-15/11/2027	450,000.00	92.12	GBP	480,932.89	0.74
PINNACLE BIDCO P 10% 23-11/10/2028	550,000.00	104.11	GBP	675,235.38	1.04
PITNEY BOWES INC 7.25% 21-15/03/2029	375,000.00	85.73	USD	298,416.36	0.46
PLAYTECH PLC 5.875% 23-28/06/2028	633,000.00	99.92	EUR	633,102.62	0.97
PREEM HOLDING 12% 22-30/06/2027	400,000.00	108.35	EUR	390,420.00	0.60
PRESTIGEBIDCO 22-15/07/2027 FRN	400,000.00	101.75	EUR	415,862.78	0.64
PRIME HEALTHCARE 7.25% 20-01/11/2025	500,000.00	97.61	USD	447,463.50	0.69
PRIMO WATER CORP 3.875% 20-31/10/2028	825,000.00	96.68	EUR	803,217.48	1.23
Q-PARK HOLDING 2% 20-01/03/2027	700,000.00	92.80	EUR	654,344.44	1.00
QUATRIM 5.875% 19-15/01/2024	200,000.00	84.65	EUR	170,866.97	0.26
RAC BOND CO 5.25% 21-04/11/2027	350,000.00	87.93	GBP	358,494.92	0.55
RENAULT 83-24/10/2049 FRN TP	1,200.00	293.00	EUR	351,600.00	0.54
ROSSINI SARL 6.75% 18-30/10/2025	500,000.00	100.44	EUR	508,100.00	0.78
SANDOZ FINANCE 4.22% 23-17/04/2030	600,000.00	103.81	EUR	626,089.25	0.96

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SCIL IV LLC / SC 9.5% 23-15/07/2028	555,000.00	106.86	EUR	618,437.43	0.95
SECHE ENVIRONNEM 2.25% 21-15/11/2028	418,000.00	90.29	EUR	378,665.53	0.58
SES 21-31/12/2061 FRN	600,000.00	91.14	EUR	552,949.92	0.85
SIXSIGMA NETWORK 7.5% 18-02/05/2025	300,000.00	91.97	USD	253,214.59	0.39
SOFIMA HOLDING 3.75% 20-15/01/2028	500,000.00	93.53	EUR	476,375.00	0.73
STANDARD PROFIL 6.25% 21-30/04/2026	392,000.00	78.44	EUR	311,766.42	0.48
SUPERIOR IND INT 6% 17-15/06/2025	450,000.00	92.76	EUR	418,756.25	0.64
TDF INFRASTRUCTU 5.625% 23-21/07/2028	800,000.00	105.20	EUR	862,036.44	1.32
TELEFONICA EUROP 21-31/12/2061 FRN	600,000.00	87.14	EUR	532,025.73	0.82
TENDAM BRANDS 22-31/03/2028 FRN	450,000.00	101.81	EUR	171,348.72	0.26
TI AUTOMOTIVE 3.75% 21-15/04/2029	600,000.00	91.82	EUR	555,771.00	0.85
TOTAL PLAY 6.375% 21-20/09/2028	508,000.00	41.98	USD	201,466.08	0.31
TRANSCOM HOLDING 21-15/12/2026 FRN	400,000.00	100.42	EUR	403,610.41	0.62
TRIVIUM PACK FIN 3.75% 19-15/08/2026	150,000.00	97.18	EUR	147,928.13	0.23
TVL FINANCE 23-28/04/2028 FRN	500,000.00	102.41	EUR	520,709.72	0.80
VERDE BIDCO SPA 4.625% 21-01/10/2026	200,000.00	94.86	EUR	192,074.49	0.29
VERISURE MIDHOLD 5.25% 21-15/02/2029	700,000.00	95.75	EUR	684,328.33	1.05
VZ VENDOR 2.875% 20-15/01/2029	250,000.00	87.97	EUR	221,460.83	0.34
ZF EUROPE 3% 19-23/10/2029	600,000.00	92.20	EUR	556,744.91	0.85
ZIGGO BV 4.875% 19-15/01/2030	250,000.00	89.28	USD	204,452.64	0.31
Titres de créances				5,654,912.98	8.67
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé				5,654,912.98	8.67
Autres Titres de Créances				5,654,912.98	8.67
ATRIUM EUROPEAN 21-31/12/2061 FRN	100,000.00	45.82	EUR	46,417.26	0.07
CELLNEX TELECOM 1.75% 20-23/10/2030	1,000,000.00	87.95	EUR	882,927.32	1.35
DOMETIC GROUP AB 2% 21-29/09/2028	500,000.00	87.37	EUR	439,480.90	0.67
ELECTROLUX AB 4.5% 23-29/09/2028	600,000.00	102.36	EUR	621,241.97	0.95
ELO SACA 4.875% 22-08/12/2028	300,000.00	99.15	EUR	298,480.35	0.46
ELO SACA 6% 23-22/03/2029	400,000.00	101.68	EUR	413,469.98	0.63
ERG SPA 0.875% 21-15/09/2031	600,000.00	80.60	EUR	485,151.02	0.74
IM GROUP 8% 23-01/03/2028	350,000.00	79.18	EUR	285,522.04	0.44
KENNEDY WILSON E 3.25% 15-12/11/2025	100,000.00	90.75	EUR	91,213.93	0.14
TDC NET AS 5.056% 22-31/05/2028	250,000.00	104.07	EUR	267,666.79	0.41
TDC NET AS 5.618% 23-06/02/2030	300,000.00	103.34	EUR	325,312.55	0.50
TELEPERFORMANCE 5.75% 23-22/11/2031	800,000.00	106.43	EUR	856,733.73	1.31
UNIVERSAL MUSIC 4% 23-13/06/2031	600,000.00	104.65	EUR	641,295.14	0.98

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				1,054,500.00	1.62
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				1,054,500.00	1.62
DEFENSIVE BD OPP 2026-I1 EUR	10,000	105.45	EUR	1,054,500.00	1.62
Créances				39,421,641.15	60.45
Dettes				-39,181,480.84	-60.08
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				2,663,471.39	4.08
TOTAL ACTIF NET			EUR	65,217,172.93	100.00



ANAXIS INCOME ADVANTAGE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 29 décembre 2023



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 29 décembre 2023

ANAXIS INCOME ADVANTAGE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
ANAXIS ASSET MANAGEMENT SAS
9, rue Scribe
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement ANAXIS INCOME ADVANTAGE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2024.05.23 18:24:38 +0200